

Législature 2021-2024

Procès-verbal n°11

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 20 février 2023 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 20222
3.	Communications de la présidence
4.	Nomination d'un questeur au Bureau du Conseil général, en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire
5.	Nomination d'un membre à la Commission de sécurité, en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire
6.	Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture, en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire
7.	Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de M. Michel Favre, démissionnaire
8.	Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique, en remplacement de M. Philippe Jaquet, démissionnaire
9.	Nomination d'un membre au Conseil de fondation de la Pomologie, en remplacement de M. Philippe Jaquet, démissionnaire
10.	Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande de modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) de Cernier pour le secteur « Comble-Émine »
11.	Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'100'000 pour la transformation, l'assainissement énergétique et la réaffectation de l'immeuble Épervier 4 à Cernier
12.	Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000 pour des mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines
13.	Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 102'000 pour la création du biotope du Bunker à Cernier24
14.	Motions et propositions
15.	Résolutions, interpellations et questions
16	Communications du Conseil communal 44



M. David Moratel (PS) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents: 40

Membres excusés: 5

Membre non suppléé: 1

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) a transmis un courriel à tous les membres du Conseil général (qui n'a pas été reçu, sauf par la chancellerie).

Il demande d'insérer le courrier de Me Godbille avec le point 10 de l'ordre du jour et d'adapter le point 3 de l'ordre du jour. Il souhaite que ce courrier fasse partie du point 10 de l'ordre du jour également, de façon à ce qu'il n'y ait pas disjonction des causes.

Personne ne s'y opposant, le courrier sera conservé aux communications de la présidence avec la précision du lien avec le point 10 de l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

En l'absence de M. Vincent Martinez (PLR), M. Thierry Droxler (PLR) assumera le rôle de questeur pour ce point.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté par 38 voix et une abstention, avec remerciements à son autrice.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- o Courrier de M. Michel Favre, du 22 décembre 2022 Démission du Conseil général
- o Courrier de M. Philippe Jaquet, du 2 janvier 2023 Démission du Conseil général
- o Courrier de M. Vincent Martinez, du 26 janvier 2023 Démission du Conseil général
- Courrier de Maître Florian Godbille, du 1^{er} février 2023 Modification partielle du plan d'aménagement local secteur « Comble-Émine », séance du Conseil général du 20 février 2023 → ce courrier est à prendre en compte au point 10 de l'ordre du jour.
- o Courrier de M. Simon Gandolfo, du 14 février 2023 Démission du Conseil général

TH 652926 Page 2/44



4. Nomination d'un questeur au Bureau du Conseil général, en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) informe que le groupe PLR-Le Centre propose M. Thierry Droxler (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Thierry Droxler (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

- Nomination d'un membre à la Commission de sécurité, en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire
- M. Francis Krähenbühl (PLR) signale que le groupe PLR-Le Centre propose M. Robert Tombez (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Robert Tombez (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

- 6. Nomination d'un membre à la Commission sports-loisirs-culture, en remplacement de M. Vincent Martinez, démissionnaire
- M. Francis Krähenbühl (PLR) indique que le groupe PLR-Le Centre propose Mme Suzanne Matthey-Claudet (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Suzanne Matthey-Claudet (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

- 7. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de M. Michel Favre, démissionnaire
- M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC propose Mme Samantha Zehr (UDC).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Samantha Zehr (UDC) est nommée tacitement par acclamation.

- 8. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique, en remplacement de M. Philippe Jaquet, démissionnaire
- M. Claudio Cerini (PS) indique que le groupe socialiste propose Mme Anouk Arbona (PS).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Anouk Arbona (PS) est nommée tacitement par acclamation.

TH 652926 Page 3/44



9. Nomination d'un membre au Conseil de fondation de la Pomologie, en remplacement de M. Philippe Jaquet, démissionnaire

M. Claudio Cerini (PS) indique que le groupe socialiste propose Mme Magali Barblan (PS).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Magali Barblan (PS) est nommée tacitement par acclamation.

10. Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande de modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) de Cernier pour le secteur « Comble-Émine »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) communique le rapport de la Commission du développement territorial et durable.

« La Commission du développement territorial et durable s'est réunie à trois reprises en présence d'une délégation du Conseil communal afin d'étudier la modification partielle du PAL de Cernier, secteur "Comble-Émine".

L'entreprise Hifi Filter SA a débuté son activité à Savagnier en 1977, avant de s'établir à Cernier car le développement de l'entreprise a rapidement nécessité la construction de nouveaux locaux. Le siège général se trouve à Cernier et elle compte 500 collaborateurs dans divers pays, dont une quarantaine travaille sur le site du chef-lieu. Il est attendu environ 120 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 sur le site "Comble-Émine".

La Société Hifi Filter SA souhaite rapatrier ses activités de recherche et développement localisées à l'étranger. L'entreprise a cherché des possibilités d'implantation répondant à ses besoins ailleurs dans le canton, sans succès. Finalement, pouvoir s'étendre à quelques mètres du bâtiment existant est plus que satisfaisant.

Afin de répondre à l'extension souhaitée de l'entreprise Hifi Filter SA, il est nécessaire de modifier partiellement le PAL de Cernier, secteur "Comble-Émine".

Initialement, la surface prévue d'être affectée se montait à $6\,026\,m^2$; cependant, la mise en zone à bâtir du périmètre compris entre les alignements routiers n'est pas nécessaire à la réalisation du projet. La surface affectée doit donc être réduite au strict minimum, soit $4\,353\,m^2$.

Après l'étude des règlements, il s'avère que la zone d'activités artisanales et commerciales (ZAC), zone régissant l'actuel bâtiment d'Hifi Filter SA, correspond le plus au programme spécifique de la société. D'autre part, en plus de la mise en zone à bâtir, il est prévu une adaptation des règles actuelles de la ZAC pour éviter de devoir accorder des dérogations dès la première demande de permis de construire. Ces adaptations portent sur l'indice d'utilisation du sol, sur la longueur des bâtiments, sur l'admission des attiques, qui n'étaient pas précisés auparavant. Ces modifications ne touchent pas seulement la parcelle dévolue à Hifi Filter SA, mais l'ensemble de la ZAC, ce qui permet aussi une densification mesurée du secteur.

TH 652926 Page 4/44



Les commissaires relèvent que le développement de cette entreprise induira du trafic supplémentaire dans les villages pour accéder au secteur "Comble-Émine" et recommandent, pour l'avenir, de bien prendre garde à mettre les nouvelles entreprises au bon endroit.

D'autre part, il est signalé que la compensation des surfaces d'assolement (SDA), dans les faits, n'en est pas vraiment une puisqu'aucune surface supplémentaire n'est redonnée à l'agriculture. Dans le cas présent, il s'agit de requalifier la SDA en un terrain déjà voué à l'agriculture.

Néanmoins, il n'y a pas d'alternative réaliste et il convient d'admettre cet état de fait. La commission mentionne néanmoins que la recherche d'efficience dans l'utilisation du terrain a été prise en compte par le fait que le stationnement est prévu en sous-sol. Si cette société n'était pas déjà implantée au Val-de-Ruz, elle devrait trouver sa place dans des secteurs déjà affectés à la zone à bâtir et en zone d'activités économiques.

Afin de ne pas prétériter le développement économique de notre commune, la commission a préavisé favorablement la modification du plan d'aménagement local (PAL) de Cernier, secteur "Comble-Émine" à l'unanimité.

Nous vous recommandons d'accepter l'arrêté qui vous est proposé. »

M. Romain Douard (Les Verts) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances s'est réunie le 30 janvier pour en discuter.

Améliorer le ratio entre emplois et habitants est un des objectifs et aussi un des défis de notre Commune. Que cela puisse se faire grâce à la relocalisation du Centre recherche et développement d'une entreprise locale est réjouissant.

La CGF a par ailleurs salué la qualité du projet, notant par exemple la création de places de stationnement souterrain, ce qui permet de limiter significativement l'emprise sur les terres agricoles.

La CGF a également pris note des réflexions menées par le Conseil communal sur l'intégration du nouveau bâtiment de l'entreprise Hifi Filter SA dans le périmètre du pôle de la future gare de Cernier.

Enfin, la CGF a pris note que cette modification du PAL deviendrait caduque après deux ans si le projet de construction ne devait pas être réalisé.

Au terme des discussions, la CGF s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette modification du PAL, qui permettra la création d'emplois à haute valeur ajoutée et vous recommande d'en faire de même. »

Mme Claudine Geiser (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le rapport qui nous est présenté vise à affecter 4 353 m2 de zone agricole du secteur Comble-Émine en zone d'activités artisanales et commerciales. Il s'agit ainsi de permettre la construction

TH 652926 Page 5/44



d'un bâtiment pour étendre les activités de l'entreprise Hifi Filter SA présente sur le bien-fonds voisin.

Cette entreprise est implantée depuis sa création en 1977 sur sol vaudruzien, d'abord à Savagnier, puis à Cernier depuis 1983 et n'a cessé de se développer. Hifi Filter SA s'est régulièrement implantée à l'étranger et emploie actuellement quelque 630 personnes dans sept pays.

À présent ce groupe qui souhaite continuer sa croissance à Val-de-Ruz, veut rapatrier une partie de ses activités à Cernier. Actuellement une quarantaine de personnes travaillent sur ce site.

Dès l'ouverture du nouveau bâtiment, ce sont environ 60 employés qui travailleront sur le site.

À terme ce sont 200 emplois qui sont projetés.

Cette modification partielle du plan d'aménagement local respectant les buts et les principes de la LAT a été rendue nécessaire plus rapidement pour des questions de calendrier entre le processus d'établissement du PAL et les besoins spécifiques de l'entreprise.

D'autre part, l'entreprise active dans les domaines d'activités stratégiques tels que mentionnés dans la loi d'appui au développement économique a cherché avec le soutien du service cantonal de l'économie pendant plus de cinq ans d'autres solutions d'implantations, sans succès. Le secteur de "Comble-Émine" s'est avéré la variante la plus pertinente au regard des différentes pesées d'intérêts entre les acteurs concernés.

À la vue du rapport qui nous est soumis et des différents documents mis à notre disposition, notre groupe est convaincu que cette opération correspond aux besoins économiques de notre Commune et répond aux lignes directrices du plan directeur régional.

Ce changement d'affectation permettra de conserver sur son territoire une entreprise essentielle au tissu économique communal et cantonal contribuant ainsi au développement et au renforcement du pôle de développement régional de Cernier.

Le groupe PLR-Le Centre acceptera sans opposition les deux objets qui nous sont soumis. »

M. Yann Mesot (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Je serai bref, ce rapport clair n'a pas suscité de grands débats au sein de notre groupe.

En effet, les observations du Canton concernant le sous-dimensionnement des zones économiques, le fait de pouvoir conserver une entreprise déjà bien implantée dans notre région ainsi que la création de nombreuses places de travail nous ont convaincus.

Le projet qui nous est proposé est cohérent et bien réfléchi, raison pour laquelle nous accepterons ce rapport. »

TH 652926 Page 6/44



M. Laurent Debrot (Les Verts) communique le rapport du groupe VVL.

« Pour la population de Cernier, il n'y a pas besoin de lire de nombreux rapports pour comprendre que le quartier de "Comble-Émine" est bien une zone dédiée aux commerces et à l'artisanat.

Aussi, il est tout à fait compréhensible qu'une entreprise, fidèle au lieu, décide de s'étendre à proximité, même s'il reste choquant que notre société continue de s'étendre inexorablement sur les terres agricoles qui la nourrit.

Notre groupe reconnait qu'il n'est pas envisageable pour Hifi Filter SA d'attendre la finalisation du nouveau Plan d'aménagement local pour envisager leur extension. Nous accepterons donc ce rapport et l'arrêté qui modifie partiellement ce PAL.

Toutefois, à l'instar des proches voisins de la parcelle incriminée, nous estimons que nous ne pouvons pas attendre la finalisation du PAL, et en particulier la localisation définitive de la future gare, pour régler le problème de la circulation qui est des plus chaotique dans le secteur et dont l'implantation de l'usine va encore détériorer la situation.

Nous réinterviendrons plus tard pour défendre notre postulat. »

M. Ahmed Muratovic (PS) donne la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce rapport réjouissant pour l'économie de notre Commune.

Nous sommes heureux de voir un développement supplémentaire du groupe Hifi Filter SA dans notre région, et ce, dans une perspective d'un futur pôle de développement économique à Cernier inscrit d'ailleurs au plan directeur cantonal.

Nous espérons que cela contribuera à augmenter le rapport emplois/habitants de notre Commune, se rapprochant ainsi de l'échelle visée par le plan directeur cantonal qui devrait être idéalement de 1 pour 2 (nous sommes actuellement un peu mieux que 1 pour 3).

Nous saluons le travail du Conseil communal qui a réussi via une étude, à trouver une compensation des surfaces d'assolement de ce secteur. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« À l'écoute des rapports des commissions et des groupes, je constate que le rapport a été bien lu, bien compris, donc je n'y reviendrai pas plus que nécessaire, sauf pour préciser peut-être deux, trois éléments de contexte.

On se trouve devant une modification partielle du plan d'aménagement et donc on fait un tout petit peu ce qu'on pourrait appeler de manière péjorative du bricolage, raison pour laquelle il faut qu'il y ait un besoin avéré et qui ne peut pas trouver sa satisfaction ailleurs pour qu'on procède à ce coup par coup. C'est bien le cas avec l'entreprise Hifi Filter SA, ça a été relevé, ça figure dans le rapport. Il s'agit de conserver une entreprise non seulement dans notre commune, mais aussi dans notre canton puisque, de toute évidence, il n'y a pas d'autre site cantonal qui a donné satisfaction

TH 652926 Page 7/44



à cette extension d'Hifi Filter SA. C'est la raison pour laquelle on se permet de prendre de l'avance sur le futur pôle d'activités économiques qui accompagnera la gare de Cernier.

Cependant, comme il s'agit d'un besoin avéré, l'entreprise aura bien deux ans pour déposer un permis de construire, faute de quoi toute notre décision de ce soir deviendra caduque dans deux ans prolongeables.

C'est aussi la raison pour laquelle on ne peut pas, dans cette démarche, prendre en compte les parcelles voisines, malgré le désir que pourraient en avoir les propriétaires parce qu'il n'y a pas de besoin effectif et avéré qui a été démontré sur ces parcelles voisines. Ces parcelles voisines feront donc l'objet d'une planification lorsque nous nous attèlerons au pôle gare de Cernier.

Pour mémoire, nous avons aujourd'hui quasi finalisé le plan d'aménagement communal pour les 15 prochaines années, mais nous avons dû laisser le pôle gare de Cernier en quelque sorte en blanc puisque nous attendons encore et toujours le positionnement exact de la gare CFF pour avoir la planification de détail de ce secteur au sud de Cernier.

Raison pour laquelle pour Hifi Filter SA aujourd'hui, le Conseil communal vous demande et vous l'avez bien compris, une modification partielle du plan d'aménagement de Cernier. Raison pour laquelle nous avons considéré uniquement la parcelle qui répond aux besoins d'Hifi Filter SA et pas tout le secteur car ce serait vraiment une planification à grande échelle et nous ne sommes pas en mesure de le faire aujourd'hui parce que les éléments de base nous manquent. Et puis au niveau de la procédure, à partir de la décision que nous prenons ce soir, s'ouvre le droit aux oppositions des voisins qui, à ce moment-là, pourront faire valoir dans la voie de la démarche administrative leurs droits et leurs arguments.

Cependant, je signalerai le fait que lors de la séance d'information publique, les voisins étaient déjà présents et que nous avons déjà pris langue avec la Commune, nous les avons reçus informellement, déjà hors procédure pour leur expliquer les tenants et aboutissants comme je le fais ce soir et à la suite de la décision que j'espère positive de ce soir, s'ils estiment ne pas avoir été entendus, ils entreront dans une procédure d'opposition cette fois, qui leur donnera toutes les démarches prévues par la loi et les ordonnances.

Je vous remercie de votre attention et de l'accueil positif qui a été fait à ce rapport. »

Le président propose un 2^e tour de parole.

M. Laurent Debrot (Les Verts) souhaite poser une question au Conseil communal.

« Ici tout le monde se réjouit qu'une entreprise s'étende dans la Commune parce qu'on espère qu'elle va payer des impôts.

Or, une extension de cette ampleur-là permettra probablement de bénéficier d'une exonération fiscale pour les 10 prochaines années.

TH 652926 Page 8/44



Est-ce que le Conseil communal est au courant de ça ? Probablement pas puisque la loi sur la contribution directe a été modifiée il y a une ou deux années et qui ne permet plus au Conseil communal d'avoir un regard sur la fiscalité des entreprises. »

M. Yvan Ryser (CC) répond qu'il est possible de demander au service des contributions le nombre d'entreprises sur territoire vaudruzien qui bénéficient d'une exonération. On peut savoir s'il y en a

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote : l'arrêté portant sur la modification partielle du plan d'aménagement local de Cernier, secteur « Comble-Émine » est accepté par 38 voix et une abstention.

Postulat PO23.001 – Pour une mobilité harmonieuse dans le secteur de la Comble-Emine

« Les documents sur la modification partielle du plan d'aménagement local de Cernier soumis au Conseil général évoquent les problèmes de mobilité dont tout un chacun a conscience dans le secteur concerné. Aujourd'hui déjà, souvent le trafic motorisé, les piétons et les cyclistes se côtoient difficilement dans une zone vouée à se développer, indépendamment de l'incertain pôle de la gare.

La Commune n'étant pas entièrement propriétaire des voies de mobilité concernées, leur aménagement cohérent et efficace risque de prendre beaucoup de temps.

Aussi, le Conseil général demande au Conseil communal d'entreprendre rapidement les démarches nécessaires pour harmoniser les différents modes de déplacement dans le secteur de la Comble-Emine, y compris l'accès à la zone commerciale, sans attendre le développement définitif du pôle de la future gare. Dans le cadre des futurs travaux de HIFI FILTER, la mise en œuvre de la jonction avec la route de Neuchâtel pourrait également être envisagée.

Laurent Debrot »

M. Laurent Debrot (Les Verts) développe la raison d'être de son postulat.

« Comme dit précédemment, la situation de la mobilité dans le quartier est chaotique, en particulier en été quand vélos, trottinettes et piétons traversent le quartier pour rejoindre la piscine.

En consultant le cadastre, nous avons saisi l'ampleur de la tâche pour donner aux différents modes de déplacement l'espace dont ils auront besoin pour une cohabitation harmonieuse. Observant que de nombreux terrains n'appartiennent pas à la Commune, faute d'arrangements à l'amiable, il pourrait se dérouler des années avant d'aboutir à un plan de circulation que toutes et tous appellent de leurs vœux. D'autant que d'autres projets immobiliers d'ampleur vont détériorer la situation ces prochaines années.

TH 652926 Page 9/44



Notre groupe relève que l'accès piétonnier à la Migros est déjà problématique et nous demandons que la mobilité soit gérée au plus vite dans l'ensemble du quartier et pas seulement dans le secteur de la Comble-Emine. Nous estimons que toute cette partie sud mérite d'être améliorée.

Nous relevons aussi que la route prévue de raccordement à la route de Neuchâtel n'est pas envisagée pour l'instant alors que le chantier de la future usine empiète déjà sur plus de la moitié du tracé. Nous estimons que cette jonction sera probablement de la plus haute importance dans le cadre des chantiers de la gare pour éviter d'engorger encore plus le quartier dont nous parlons aujourd'hui. »

Mme Claudine Geiser (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Notre groupe s'est également dit préoccupé par l'augmentation du trafic et de l'animation dans ce secteur. Il refusera néanmoins le postulat qui devant tant d'incertitudes est jugé prématuré.

Selon l'étude de trafic réalisée dans le cadre de la modification, la capacité de ce secteur est suffisante pour que l'extension de l'entreprise prévue ne pose pas de problème.

L'entreprise Hifi Filter SA s'est dotée d'un plan de mobilité comme le recommandent les autorités compétentes.

Un plan d'alignement existe et est en vigueur ; il réserve les emprises dédiées aux circulations.

Dans le cadre de la présente démarche, ces alignements sont maintenus puisqu'ils sont destinés à terme à permettre la desserte du futur pôle de gare et la poursuite du développement du pôle économique de Cernier.

La coordination menée dans le cadre de la présente démarche entre la Commune et Hifi Filter SA permet ainsi d'anticiper le dimensionnement de cette future desserte des pôles et de la génération de trafic inhérente à ceux-ci.

Un postulat demande une étude supplémentaire qui ne nous semble pas indispensable car les problématiques de mobilité et de circulation seront reprises dans le cadre de la révision générale du PAL et de la planification du pôle de gare.

J'ai envie de rajouter que de manière générale, on ne peut pas aller plus vite que la musique. »

M. Ahmed Muratovic (PS) donne la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste relève que la problématique est importante et qu'une étude est nécessaire. Cependant, nous attendrons la réponse du Conseil communal pour nous positionner. »

M. Yann Mesot (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Au vu des informations présentées ce soir, notre groupe, partagé au départ, rejoindra le PLR et refusera ce postulat. »

TH 652926 Page 10/44



M. Roby Tschopp (CC) donne la position du Conseil communal.

« C'est malgré tout un petit peu à contrecœur que le Conseil communal vous propose ce soir de rejeter le postulat qui est présenté, car si le Conseil communal partage l'analyse qui est faite — et je crois que personne ne peut prétendre aujourd'hui que la circulation piétonne et de mobilité douce dans le secteur de Comble-Emine est satisfaisante — c'est en effet le moment défavorable pour que la Commune lance une telle étude. Pourquoi ?

Parce que d'une part nous allons devoir faire une étude sérieuse qui tienne compte du pôle gare de Cernier, des nouveaux accès en transports publics qui vont devoir être modifiés, des circulations piétonnes et en mobilité douce dans tout le secteur, mais une fois que nous saurons où sont les choses, où est la gare, où vont être les quartiers d'habitations, où vont vraiment être les zones d'activités économiques autour de cette gare.

Lancer aujourd'hui une étude partielle sur un tout petit secteur nous expose à travailler de manière inefficace et finalement à devoir recommencer tout le travail lorsque nous aurons la planification du pôle gare à effectuer.

Là-dessus se greffe le fait — et ça a été évoqué — que d'autres projets sont en cours ou sont attendus dans le secteur au nord finalement de l'entreprise Piemontesi qui est elle-même voisine de l'entreprise actuelle Hifi Filter SA. Va s'implanter le futur centre Raiffeisen, cela a été annoncé de manière publique. Je suis autorisé à vous dire que vendredi Raiffeisen a examiné le résultat de son concours d'architecture et que, sur cette base, le dépôt d'un permis de construire est attendu dans les six mois à venir de la part de la Commune et que, dans le programme de Raiffeisen, il y a le remplacement de tout le parking en surface actuel par un parking souterrain et un réaménagement de toute la place entre l'ancienne usine de meubles Perrenoud et puis les bâtiments actuels Piemontesi et Hifi Filter SA.

Ceci dit, je suis conscient que cela ne concerne pas la circulation entre Denner et la Migros qui reste, jusqu'à nouvel ordre, ce qu'elle est. Cela ne concerne pas non plus la route Comble-Emine qui n'est pas absolument satisfaisante à 100 % et je vous le concède. Néanmoins, nous lancerions aujourd'hui une étude qui serait prête dans une situation qui aurait déjà été modifiée par la réalité du terrain.

Donc pour faire une étude de circulation efficace, qui tienne compte de la situation à venir et qui, finalement, n'offre pas non plus le plan à la critique pour les parties de la population à qui elle ne plairait pas, de dire "mais vous faites une étude sur un secteur partiel alors qu'il faut tenir compte de la future gare", ce qui est juste. Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas le bon moment de charger le Conseil communal de lancer cette étude du moment que les éléments pour la mener de manière sérieuse ne sont pas disponibles et qu'ils le seront d'ici deux, trois ans.

C'est clair, ce n'est pas extrêmement satisfaisant, mais c'est une situation qui existe depuis malheureusement bien quelques années, elle va perdurer encore un petit moment, mais cette étude ne la résoudra pas, même si nous devrions, par hypothèse, être chargés de l'effectuer par votre vote.

TH 652926 Page 11/44



Donc, raisonnablement, le Conseil communal vous demande de ne pas donner suite à ce postulat aujourd'hui. L'étude se fera de toute manière. On n'interprétera pas un non aujourd'hui comme "ne pas faire d'étude" parce que de toute façon, dans la planification du pôle gare, l'étude de circulation transports publics, transports privés et mobilité douce doit être faite. Elle est inévitable. Par contre, en lancer une maintenant aujourd'hui avec des années d'avance, c'est à notre sens, gaspiller des ressources pour un résultat qui ne sera pas utilisable. »

M. Ahmed Muratovic (PS) informe de la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a majoritairement été convaincu par les arguments du Conseil communal et trouve que cette étude juste, mais trop précoce. »

M. Nicolas Comment (Les Verts) souhaite ajouter quelques éléments.

« Je me rends régulièrement à la Migros de Cernier, en partant depuis Cernier centre avec un enfant de 2 ans et demi, qui marche un petit peu. Je suis très étonné des réponses que j'obtiens ce soir. On me dit d'attendre, d'attendre que mon enfant ait 10 ans, 12 ans, pour aller en toute sécurité jusque là-bas.

Donc soit je descends par Denner, il y a des voitures qui passent juste à côté d'un enfant qui ne fait même pas 1 mètre, soit je descends par la rue de Comble-Emine. La rue de Comble-Emine, il y avait encore il y a quelques années — ou l'année passée — une belle barrière, qui permet de faire la distinction entre un trottoir qui n'existe pas et puis la route.

Vous descendez encore plus bas, vous prenez la rue à gauche pour aller à la Migros, vous arrivez sur un joli trottoir. Or, ce joli trottoir est impraticable car il y a des herbes folles qui poussent dessus, dont des ronces. Avec la poussette ou ma fille, on marche sur la route.

Est-ce qu'il faut attendre 10 ans pour qu'on puisse se déplacer correctement à pied? Par ce postulat, on pourrait imaginer par exemple que le Conseil communal prenne langue avec le propriétaire de la parcelle aux ronces pour que ces ronces soient au moins coupées, pour qu'on ait un trottoir admissible. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) développe la raison d'être de son postulat.

« On va tout à l'heure parler du plan de circulation à Fontaines que tout le monde trouve aussi problématique. Et puis c'est justement probablement ce qui s'est passé à Fontaines où on a fait du taconnage, où on a accepté de développer des zones économiques comme ça sans avoir vraiment de vision d'ensemble et puis on se retrouve dans une situation aujourd'hui qui est totalement insatisfaisante et dont le plan de mobilité qu'on va voter tout à l'heure ne résoudra pas vraiment le problème de fond.

Et puis j'ai l'impression qu'on est en train de faire un peu la même chose ici. Ça veut dire qu'on fait du taconnage, on accepte qu'une entreprise s'implante, une deuxième, une troisième et, finalement, on n'arrive pas à avoir une situation qui est satisfaisante aujourd'hui.

TH 652926 Page 12/44



Et puis rappeler quand même que le développement de la gare de Cernier, il va se pratiquer, disons plutôt grosso modo au sud-est de Cernier. Or, là on parle du quartier vraiment purement au sud de Cernier, qui ne va pas être modifié beaucoup par le développement de la gare sinon avec une augmentation du trafic à ne pas en douter.

Donc à mon sens, on peut déjà aujourd'hui, sans trop se tromper, réfléchir à une situation de la mobilité combinée de ce quartier-là, sans du tout empiéter sur tout le développement de la gare de Cernier. »

Vote d'adoption du postulat : refusé par 22 voix contre 7 et 10 abstentions.

11. Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'100'000 pour la transformation, l'assainissement énergétique et la réaffectation de l'immeuble Épervier 4 à Cernier

M. Claudio Cerini (PS) transmet la position de la Commission de gestion et des finances.

« La CGF dans sa séance du 30 janvier 2023 a pris connaissance du rapport du Conseil communal.

La visite des lieux organisée le jeudi 16 février a été très profitable pour visualiser l'étendue des travaux. Encore un grand merci pour cette organisation.

En référence au rapport le projet immobilier vise trois objectifs, transformer, assainir et réaffecter l'immeuble Épervier 4 à Cernier ou Cernier Centre.

L'objectif général de la transformation (restructuration de l'utilisation des volumes et surfaces) consiste en la fermeture du puits central du bâtiment par des dalles, depuis le rez-de-chaussée nord jusqu'au troisième étage.

Il comprend également le remplacement de la baie vitrée sud par une "colonne" rectangulaire dûment isolée. Enfin, certains murs de séparation et cloisons sont à démolir, d'autres à construire.

L'assainissement concerne d'une part la réduction des ponts de froid par une isolation des façades et du toit, mais aussi par le remplacement des fenêtres. Il s'agira également de mettre aux normes l'escalier nord du bâtiment. Afin de réduire l'usage d'énergie électrique provenant du réseau, une installation photovoltaïque prendra place sur le toit et en façade, soit

- en toiture, pour environ 115 m2;
- en façade sud du nouveau corps avec environ 120 m2.

L'usage du bâtiment changera puisque le regroupement des unités administratives (UA) du rez-dechaussée nord au troisième étage est prévu. Cette réaffectation nécessite le transfert du bien immobilier au patrimoine administratif dès la fin des travaux.

Malgré le montant important des travaux, la CGF a apprécié l'investissement pour revaloriser notre patrimoine. La classification CECB avec la note C est appréciable.

TH 652926 Page 13/44



Locaux de l'administration communale

Une étude quadridimensionnelle démontre qu'il est possible de regrouper l'ensemble des UA dans l'édifice d'Épervier 4, les rendant ainsi toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Deux exceptions résident cependant : l'administration de l'école, qu'il ne faisait pas sens de la déplacer au centre de Cernier, et les bureaux des conseillers communaux. Pour ces derniers, l'étude de détail pourrait aboutir à certains compromis permettant leur intégration dans l'immeuble "Cernier Centre".

Comme le souligne le rapport, il est important d'intégrer le personnel le plus tôt possible dans la démarche de réflexion sur les besoins. Pour entrer dans la planification de détail, un groupe de travail interne, constitué de cadres et de personnel administratif sera constitué. Ponctuellement, un délégué du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) sera également invité.

Conséquences financières

Selon l'analyse du SCOM, la Commune pourrait admettre que la partie de l'investissement relatif aux aménagements intérieurs en faveur de l'installation des UA, soit soumise à amortissements, à l'image d'un bien du PA.

État locatif

À moyen terme, les revenus locatifs supplémentaires des immeubles impactés par ce projet avoisineraient les CHF 170 000 annuels.

Ainsi que le présente l'article 2 de la proposition d'arrêté : la part de dépense de CHF 1'340'000 attribuée au patrimoine administratif sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5,5 %. La part de dépense de CHF 2'325'000 attribuée au patrimoine financier sera portée au compte des investissements, déduction faite d'éventuelles subventions.

À l'unanimité des membres présents la CGF vous recommander d'accepter ce rapport et l'arrêter relatif d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'100'000, en prenant note qu'aucune demande d'augmentation d'EPT n'est nécessaire. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Les membres du groupe PLR-Le Centre ont pris connaissance du rapport au Conseil général concernant cette demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'100'000 pour la transformation, l'assainissement énergétique et la réaffectation de l'immeuble Épervier 4 à Cernier.

Le groupe tient tout d'abord à féliciter les collaborateurs de l'administration et le Conseil communal pour la qualité du rapport et les détails fournis.

Lors des débats internes au groupe, il a été constaté que le crédit demandé permettra diverses opérations ou diverses rénovations du bâtiment :

TH 652926 Page 14/44



- La principale, le regroupement des différentes unités administratives sur un seul site qui devrait permettre une administration communale plus efficace, en tout cas moins de déplacements entre les unités.
- Une optimisation des surfaces et des volumes construits et par conséquent induire une meilleure valorisation des bâtiments existants ce qui permet par ailleurs de préserver d'autres terrains encore libres de construction.
- Une amélioration de l'isolation du bâtiment et la pose de panneaux solaires thermiques qui se traduira par une efficacité énergétique du bâtiment renforcé et une économie significative d'énergie et donc une réduction de charge pour la Commune.
- Le maintien ou même l'augmentation durable de la valeur d'un bien immobilier de la Commune.
- L'augmentation des revenus locatifs du bâtiment.
- La libération d'autres locaux spécialement dans les bâtiments communaux Épervier 6 à Cernier et Charles-L'Eplattenier 1 aux Geneveys-sur-Coffrane. Ces derniers laisseront place à des locaux qui pourront être loués, en particulier l'installation, déjà prévue d'un pôle santé qui fera office d'une oasis dans le désert médical auquel fait face actuellement le Val-de-Ruz.
- L'intégration de panneau solaire photovoltaïque sur la toiture et en façade permettra de couvrir une part de la consommation électrique du bâtiment.

La nécessité de rénover ce bâtiment couplée aux éléments précités correspond en tous points aux attentes du groupe PLR-Le Centre en matière de stratégie durable d'investissement lorsque la Commune engage de lourds travaux de rénovation dans l'un de ses bâtiments stratégiques.

Le groupe prend aussi note du passage d'une partie de ce bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif étant donné qu'il deviendra majoritairement affecté à la tâche publique. À préciser encore qu'une partie des revenus locatifs budgétés dans le rapport seront des loyers internes à la Commune.

Néanmoins, le groupe PLR-Le centre, appelle le Conseil communal, eu égard aux capacités financières de la Commune, à faire preuve de la plus grande rigueur dans le suivi du chantier et particulièrement à l'évolution des coûts de ce dernier. Les surcoûts en tout genre, l'inflation, les imprévus, ainsi que le respect de diverses normes et autres suppléments divers étant aujourd'hui légion courante dans les chantiers publics.

En conclusion, le groupe PLR-Le Centre devrait accepter cette demande de crédit de CHF 4'100'000 à l'unanimité. »

TH 652926 Page 15/44



Mme Samantha Zehr (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC a pris connaissance du dossier mentionné. Au vu des éléments présentés, il nous parait judicieux d'avoir une centralisation des services communaux.

De plus, au vu des événements actuels, il est primordial que les bâtiments communaux aient une meilleure efficience énergétique.

Nous avons également relevé avec intérêt le fait que les locaux qui seront vidés aux Geneveys-sur-Coffrane permettent de générer des revenus locatifs supplémentaires. »

M. Alain Lugon (Les Verts) communique le rapport du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Le projet qui nous est proposé n'a pas suscité de grands débats au sein du groupe VVL. Il est de très bonne qualité et recueille l'adhésion de la majorité des membres du groupe.

Malgré l'investissement non négligeable à consentir, nous sommes conscients des avantages qu'il y a à réunir l'ensemble de l'administration communale sous le même toit, que ce soit en termes d'efficacité des prestations ou de complémentarité entre les unités administratives.

La création d'un cabinet médical dans les locaux libérés aux Geneveys-sur-Coffrane est une excellente nouvelle, dans un contexte de difficulté croissante à garder des médecins généralistes dans notre commune. Cette approche permet de compenser partiellement la perte d'une prestation publique appréciée par la population de l'ouest du Val-de-Ruz.

Par rapport à cet aspect ouest du Val-de-Ruz, un de nos membres prendra la parole tout à l'heure pour faire part aussi de la position des gens du Far West du Val-de-Ruz.

Le groupe VVL est sensible à l'aspect énergétique du projet. À la lecture du rapport, il subsiste toutefois un doute sur le choix de la variante d'assainissement énergétique. Est-ce bien la variante avec récupération de chaleur sur la ventilation, jugée la plus performante, qui sera réalisée ? Nous sommes d'avis que la Commune se doit d'être exemplaire sur le plan énergétique et souhaitons que la variante maximale soit favorisée. Par ailleurs, concernant l'isolation de l'immeuble, est-ce que les différentes options ont été étudiées par un spécialiste de l'énergétique, le choix proposé ne nous paraissant pas optimal ?

Le rapport nous informe également qu'aucun projet n'existe pour les locaux du rez-de-chaussée nord d'Épervier 6. Qu'en est-il du projet de déménagement de la bibliothèque de Fontainemelon dans les locaux de Cernier, pour lequel une étude de faisabilité avait été lancée en parallèle aux réflexions sur l'intégration de la bibliothèque de Fontainemelon dans le réseau Bibliobus ?

Enfin, notre groupe se demande s'il est prévu de conserver un espace public au niveau du rez-dechaussée sud, en particulier à l'intention des utilisateurs des transports publics, et si des réflexions ont été menées afin de réduire les incivilités à Cernier centre et dans ses alentours, en proposant par ex. un encadrement à l'intention des jeunes utilisateurs du site ? »

TH 652926 Page 16/44



M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté ainsi que l'organisation de la visite des lieux.

Ainsi que présenté dans le rapport de la CGF le PS souligne l'importance de valoriser notre patrimoine. Le montant demandé est un montant important qui se justifie par la transformation, l'assainissement énergétique et la réaffectation de l'immeuble.

Le PS apprécie particulièrement les mesures planifiées pour diminuer la charge d'exploitation soit une amélioration de l'enveloppe, l'installation de panneaux thermiques et la pose de panneaux photovoltaïques. La création de surfaces de plancher supplémentaires améliore également la performance énergétique puisque la même consommation d'énergie est répartie sur une plus grande surface utile (le rapport SRE/SEnv passe de 0,94 à 0,89).

Le PS veillera au respect des mesures d'aménagement proposées par le groupe de travail interne, constitué de cadres et de personnel administratif.

Le PS apprécie particulièrement la volonté de l'administration, d'optimiser les surfaces de travail. Comme dans de nombreuses institutions publiques, le travail à temps partiel est plutôt répandu à la Commune avec un taux moyen qui approche le 70 % des emplois. Ces deux facteurs (télétravail et temps partiel) permettent la mise en place de mesures organisationnelles comme le partage de bureaux (desk-sharing) pour optimiser l'utilisation des postes de travail et éviter des bureaux inoccupés.

Le groupe socialiste acceptera la proposition d'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 4'100'000 ».

M. Yvan Ryser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci pour les quelques remarques qui ont été émises sur ma gauche concernant les planifications, disons contestables ou en tout cas qui posent des questions au niveau du choix des isolants ou du choix de la méthode d'isolation du bâtiment.

Il a quelque chose de particulier ce bâtiment, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de place pour insuffler de l'isolation donc pas beaucoup de matériaux qui répondent à la facilité de mise en œuvre d'une isolation sur ce périphérique.

Néanmoins, il faut savoir que, comme dans tous ces projets qui concernent l'immobilier, on envisage un certain nombre de solutions et ensuite on retient celle qui parait la plus pertinente, ce qui ne veut pas dire qu'à l'occasion de la planification fine, on revienne sur d'autres solutions. Et comme en général le Conseil communal n'a pas de budget particulier pour développer le projet, mais qu'il peut développer le projet à partir du moment où le budget est octroyé, alors la planification fine donnera la solution qui est la plus adéquate. Il faut pour ça payer un énergéticien, notamment ou alors un physicien du bâtiment qui peut nous accompagner, et d'ailleurs c'est prévu. Je ne sais pas si vous avez remarqué ça dans le budget, mais il y a une somme assez conséquente

TH 652926 Page 17/44



des planificateurs (bureaux d'ingénieurs, d'architectes, métiers de spécialistes du bâtiment), qui nous accompagneront sur ces sujets-là.

Pour répondre aux questions qui sont en lien avec Épervier 6, notamment celle en lien avec la bibliothèque, oui, il y a des projets qui sont encore aujourd'hui en gestation, oui effectivement il y a eu une étude qui s'est fait pour en l'occurrence le rez sud d'Épervier 6, concernant l'implantation d'une bibliothèque, oui, nous avons fait déjà quelques calculs pour voir combien cela coûterait au mètre carré et comme ça n'apporte pas, disons des réponses extrêmement positives au point de vue financier — c'est-à-dire qu'on a un projet qui serait extrêmement coûteux pour implanter une bibliothèque là, on continue d'investiguer, notamment sur le bâtiment Épervier 6, rez supérieur, du côté Épervier, et sur d'autres bâtiments encore. Donc là il n'y a pas de réponse claire à vous donner malheureusement ce soir, mais on continue d'investiguer et de mener ce projet, mon collègue Jean-Claude Brechbühler s'en charge.

La question sur les espaces publics au rez sud d'Épervier 4, pour l'instant il n'y a pas eu de velléités de fermer cet espace ou de l'allouer à une entreprise qui viendrait s'y implanter. On a été sensibles aux arguments de notre architecte, parce qu'évidemment, j'avais une autre opinion sur l'occupation de cet espace, mais notre architecte communal estime que c'est un lieu de passage qui est intéressant et aujourd'hui, on a une configuration d'utilisation d'une salle qui se trouve à l'arrière qui nous permettrait que difficilement d'y accéder si on commençait de mettre une activité à cet endroit-là. Donc pas de nouveau projet et effectivement on est aussi attentifs à la problématique des incivilités qui s'y produisent. Sur place, dans les heures de pointe, sont présents des securitas, on a aussi une patrouille de police qui est venue ces derniers temps un peu plus régulièrement, mais c'est vrai qu'on n'a pas l'œil partout et que ce Cernier centre est un point qui est extrêmement sensible et très visité aussi bien par les personnes non désirables que par des surveillants et la police. Donc on espère que les choses se dérouleront le mieux possible dans cet espace.

Encore un point, dans le rapport il est fait mention du copropriétaire de cet immeuble. Vous savez que La Poste Immobilier est copropriétaire avec Commune de Val-de-Ruz. Cet après-midi, j'ai reçu une information de leur part qui indiquait qu'ils étaient d'accord de payer leur part et donc de prendre en charge les frais inhérents à cet assainissement. »

M. Yves Pessina (Les Verts) tient à apporter sa position au débat.

« Le projet qui nous est proposé est dans l'ensemble plutôt bon. Et comme le reste de mon groupe, je vais le soutenir.

Cependant, il me tient à cœur de faire un léger pas de côté et de vous faire part d'une réflexion qui me travaille.

En tant qu'habitant du Far West de la commune, un coin de région qui a déjà perdu une gare et qui devrait normalement voir disparaître la possibilité d'y prendre le train à moyen terme, j'ai un pincement lorsqu'on m'annonce le regroupement de l'administration communale à Cernier.

TH 652926 Page 18/44



Alors oui de manière cartésienne, je comprends bien l'intérêt d'une telle mesure. Je peux aussi me réjouir que le bâtiment des Geneveys-sur-Coffrane trouve directement une utilisation intéressante pour les résidentes et les résidents.

Mais on parle quand même ici d'une partie de la commune qui compte environ 4 000 habitants : pas loin d'un quart de la population totale, avec le plus gros taux de croissance depuis la fusion. La présence du train n'y est sans doute pas étrangère. Sans parler de zones industrielles d'importance stratégique communale.

Tout cela pour vous dire qu'à l'ouest, on se fait du souci. On espère sincèrement aussi avoir droit à des projets de développement et non pas seulement de maintien ou de compensation, à commencer par un vrai plan de bataille, pour combattre la future perte de notre colonne ferroviaire et vertébrale.

Alors oui, la Commune est subordonnée au Canton pour un certain nombre de décisions à ce propos bien sûr. Nous souhaitons sincèrement mieux sentir son soutien. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote: l'arrêté du Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'100'000 pour la transformation, l'assainissement énergétique et la réaffectation de l'immeuble Épervier 4 à Cernier est accepté à l'unanimité.

12. Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000 pour des mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) communique le rapport de la Commission des aménagements urbains.

« La Commission des aménagements urbains a traité le rapport sur la circulation de la zone industrielle de Fontaines lors de sa réunion du 24 janvier dernier. Les membres de la commission ont analysé en détail les différentes propositions et nous tenons tout d'abord à saluer la très bonne connaissance du dossier de la part du conseiller communal en charge qui a réussi à répondre de manière précise et détaillée à l'ensemble de nos nombreuses questions. La commission a aussi relevé avec satisfaction que le Conseil Communal a non seulement pris en compte les résultats de l'expérience pilote menée, mais qu'il s'est également inspiré des remarques et suggestions de la part des habitant·e·s concerné·e·s pour élaborer son projet. Ce dernier a aussi été discuté avec les entreprises impliquées.

Deux sujets ont été creusés par les membres de la commission de manière plus approfondie : celui de l'abattage des arbres et celui de la sécurité. En ce qui concerne les arbres tout d'abord, c'est bien sûr avec regret que nous avons appris la nécessité d'abattre des frênes centenaires, mais nous avons aussi été rassurés par le fait que ces arbres, victimes de la chalarose, seront remplacés par

TH 652926 Page 19/44



des essences davantage adaptées au réchauffement climatique. La commission a d'ailleurs émis le souhait que la Commune porte, de manière générale, une attention particulière à la préservation des arbres dont l'importance en tant qu'éléments offrant une protection contre les îlots de chaleur n'est plus à démontrer. La Commune nous a assuré que cette préoccupation est partagée et qu'elle privilégiera toujours, dans la mesure du possible, de maintenir les arbres adultes en place (plutôt que de les remplacer) et qu'elle essaiera également à l'avenir de limiter au maximum les tailles pour favoriser les couronnes les plus larges et ombrageuses possibles. La possibilité de planter de nouveaux arbres supplémentaires sera également systématiquement étudiée.

C'est néanmoins le thème de la sécurité, et celle des piétons — notamment enfants — en particulier, qui a occupé la plus grande partie de nos discussions. La commission a pu s'assurer que ce sujet-là est au cœur du projet qui nous est soumis et que, compte tenu des contraintes et obligations existantes, les solutions qui nous sont proposées nous semblent être les meilleures et les plus adéquates possibles. Par conséquent, c'est à l'unanimité que la commission a préavisé ce projet favorablement et remercie le Conseil communal pour les excellents travaux menés. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) informe de la position de la Commission de gestion et des finances.

« Pour la CGF, je vais m'atteler, en complément à ce qui a été dit tout à l'heure, à mettre en exergue quelques avantages.

Notamment il y a ici un avantage de mettre aux normes ce qui doit l'être parce que si la zone industrielle n'est plus aux normes, alors plus aucun développement ultérieur ne sera possible.

Second avantage et non des moindres, améliorer la fluidité de la circulation routière.

En trois, comme également évoqué, améliorer la sécurité piétonnière par la création et l'amélioration de trottoir.

En quatre, permettre et améliorer l'évacuation des eaux.

En cinq, donc faire quelque chose par rapport à ce qui avait été refusé en votation il y a quelques années.

Parmi les désavantages, donc pour un avis minoritaire exprimé au sein de la CGF, c'est avant tout le coût du projet pour une plus-value moindre.

En complément, je peux dire que nous relevons que le projet a été élaboré en collaboration avec les principaux concernés et non des moindres, à commencer par le TCS et Nivarox.

En résumé et en substance, la CGF a recommandé l'acceptation de cet objet par 7 voix et 1 abstention. »

TH 652926 Page 20/44



M. Ahmed Muratovic (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste salue le projet et soutient à l'unanimité ce rapport.

Suite au refus par la population de la route de contournement de Fontaines en 2014, il était nécessaire de trouver des solutions pour les habitantes et habitants de ce village afin d'y rendre la vie plus sûre et agréable, en dehors du côté industriel.

Ces mesures d'amélioration ont un certain coût, mais sont pourtant nécessaires dans un village où cohabitent étroitement l'industrie, les habitations et même l'école.

La sécurité, et notamment celles des enfants, ainsi que le développement harmonieux de nos villages et de notre industrie sont autant d'arguments qui justifient ce coût.

Nous espérons que toute notre vallée soutiendra ce projet et se montrera solidaire avec le village de Fontaines dans lequel de nombreuses vaudruziennes et vaudruziens y travaillent ou le traversent. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Les mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle proposées dans le rapport qui nous est soumis ont été bien accueillies par les partis PLR-Le Centre.

Le contournement du village de Fontaines ayant été refusé par la population en novembre 2014, une nouvelle étude a été réalisée et permettra d'améliorer la sécurité des piétons dans la zone industrielle et de l'école, en accord avec les entreprises quant à une vente de terrain et de droit de passage.

Pour ne pas surcharger une seule rue, trois accès dans les deux sens de la circulation restent accessibles pour les automobilistes dans ce secteur, tandis que les camions accèderont uniquement par le sud de la rue de Bellevue.

Notre groupe s'est dit surpris de l'estimation du montant de CHF 320'000 prévu pour le carrefour Bellevue Sud/Rue du Nord. Il nous a été précisé que ce montant comprend les travaux depuis le secteur de la route cantonale au carrefour Bellevue Sud/Rue du Nord, des eaux et eaux usées.

Ces travaux ne donnent pas droit à une quelconque subvention et ils seront amortis sur 50 ans.

Notre groupe acceptera ce crédit d'engagement de CHF 550'000 afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur du village de Fontaines. »

M. Romain Douard (Les Verts) communique le rapport du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Est-ce que l'on peut concilier le chemin de l'école avec le trafic motorisé généré par une zone industrielle et un quartier d'habitation ?

TH 652926 Page 21/44



C'est à cette question que tente de répondre le rapport qui nous est soumis ce soir. Et compte tenu des contraintes actuelles du point de vue des espaces disponibles, le projet qui nous est présenté est apparu équilibré en termes d'aménagement aux yeux du groupe Verts-Verts'libéraux.

Et nous tenons, cela a déjà été mentionné, à relever la démarche conduite par le Conseil communal qui a impliqué dès le départ les entreprises et les habitants du quartier.

Le coût des travaux a cependant soulevé quelques questions au sein de notre groupe. C'est en particulier le montant de CHF 320'000 pour l'aménagement de la partie sud du chemin de Bellevue qui a été considéré comme onéreux. Le Conseil communal peut-il nous indiquer à quelles fins sera consacré ce montant ?

Un autre point a été relevé par notre groupe : il concerne la cohabitation entre le trafic automobile et la mobilité douce au niveau du carrefour entre le chemin de Bellevue et la route cantonale, donc devant le restaurant du Manoir.

Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons à cet endroit. Et de manière plus globale, nous souhaitons qu'une réflexion soit menée afin d'améliorer les conditions de circulation des vélos dans le village de Fontaines et de procéder aux aménagements nécessaires pour relier les pistes cyclables menant à Engollon, à Cernier et à Boudevilliers. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Très brièvement, l'UDC, comme parti également sensible à la défense de la circulation automobile, est favorable à ce projet.

En guise de complément et conclusion, nous ne pouvons qu'espérer que ce projet en appelle d'autres, et en des termes de développement ultérieur, notamment la route de contournement. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vous remercie pour la prise en considération de ce rapport, l'avis positif des deux commissions qui se sont penchées sur cette situation et pour la lecture attentive que vous en avez faite.

Comme vous l'avez constaté, le souci principal de la Commune et du service des ponts et chaussées est la sécurisation du trajet de piétons dans le quartier nord de Fontaines, autant zone industrielle, zone d'habitations et zone scolaire.

Après une phase-test très instructive, il s'est avéré que l'application de mesures constructives était la voie la plus concluante.

Je tiens ici à relever l'engagement des entreprises TCS, Nivarox et Atis Uher à mettre à disposition du terrain pour faciliter le transit des véhicules dans la zone concernée.

Concernant le rapport, je tiens à préciser deux éléments :

TH 652926 Page 22/44



- À la page 6, une coquille s'est glissée dans la rédaction. Il n'existe plus dans le présent projet d'un sens unique des véhicules automobiles (pas des camions) dans les rues des Prélets et du Nord. L'avant-dernier paragraphe et la fin du précédent sont à supprimer;
- À la page 14, le montant de CHF 320'000 pour les secteurs 1 et 2 concerne non seulement le carrefour Bellevue Sud/Rue du Nord, mais aussi toute la rue dès la route cantonale à côté du restaurant. Ce montant comprend CHF 82'000 pour les réseaux enterrés, CHF 120'000 pour le revêtement et le solde pour tous les autres travaux de déconstruction et reconstruction de la route et de ses abords. Oui, ça a des coûts, mais ça a été pris en compte avec la situation actuelle.
- Concernant la sécurité devant le restaurant, il y a un trottoir traversant qui va être implanté. Donc c'est avec cet outil-là que ça doit nous permettre de sécuriser un tant soit peu la zone. Pour ce qui est des circuits de vélo, nous en tiendrons compte.

Le Conseil communal vous invite donc à soutenir le présent projet. »

Le président propose un 2^e tour de parole.

M. Laurent Debrot (Les Verts) tient à exprimer sa position personnelle.

« J'ai l'impression de vivre un peu dans un monde schizophrénique. Ça veut dire qu'on est en train de faire comme on a fait jusqu'au 20^e siècle, cela veut dire qu'on accepte d'adapter nos infrastructures à une augmentation continuelle du trafic comme si de rien n'était.

Or, on sait que le trafic de nos jours est condamné comme il est actuellement. Mais finalement le Conseil d'État et le Conseil communal par ailleurs n'ont aucune vision à moyen ou à long terme, du trafic qu'il y aura dans le canton de Neuchâtel et en particulier dans cette zone-là, ces 10, 20, 30 prochaines années. Alors on est en train d'investir, comme si de rien n'était.

Le Conseil d'État, du reste, dans ses différents rapports, parle d'une augmentation naturelle du trafic de 1,5 % par année, jusqu'à en tout cas 2035. Là ou finalement, par exemple, le Canton de Genève, son plan climat est basé sur une réduction du trafic de 40 % en 2030. Donc d'ici 6 ans, le trafic de tout le canton de Genève devra être diminué de 40 %. C'est énorme.

Cela permet de redimensionner, d'avoir une vision comme ça, même à court terme. Parce que 2030, c'est demain. Avoir une vision à court terme permet de redimensionner toutes les infrastructures avec une vision vraiment cohérente dans notre société.

Et là je dois dire que je suis assez sensible à l'idée que ce quartier est mal conçu, etc. Il y a des conflits d'intérêts, de mobilité, mais quand j'imagine qu'on est en train de dépenser CHF 550'000 pour améliorer une situation d'une manière à mon sens très très marginale, sans aucune vision sur le trafic à long terme, c'est quelque chose que je ne peux pas accepter et je refuserai ce crédit. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

TH 652926 Page 23/44



Vote: l'arrêté du Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000 pour des mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines est accepté par 36 voix contre 1 et 2 abstentions.

13. Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 102'000 pour la création du biotope du Bunker à Cernier

M. Alain Lugon (Les Verts) se récuse pour ce point, étant étroitement impliqué dans la réalisation de ce projet.

M. David Tramaux (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commune, dans sa politique d'écorégion, s'engage à faire des compensations par des zones écologiques quand des zones économiques sont créées.

Ce projet de biotope est une compensation qui a été déclenchée suite à l'implantation du Groupe E à Malvilliers. À cet effet une surface pouvant accueillir un biotope pour crapaud accoucheur et un abri pour les chauves-souris a été identifiée à Cernier.

En effet le bien-fonds 2155 du cadastre de Cernier situé à l'arrière du collège de La Fontenelle contient un bunker militaire qui a été construit dans les années 70, bunker qui n'a fort heureusement plus d'utilité actuellement, raison pour laquelle un biotope pourrait voir le jour audessus et le bunker lui-même pourra accueillir les chauves-souris.

La plus grande discussion au sein de la CGF a été menée sur le fait de ne pas amortir ce bien. Si du point de vue économique ceci parait être une hérésie, le conseil suisse de présentation des comptes a placé les biotopes dans le patrimoine administratif comme terrain, de ce fait selon la RLFINEC pour les terrains non agricoles il n'y a pas de notion d'amortissement.

Le crédit soumis ce soir est de CHF 102'000 et a été accepté par la CGF à l'unanimité des membres présents. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) communique le rapport du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Sans surprise, le projet de biotope au bunker de Cernier a suscité l'enthousiasme au sein du groupe Verts-Vert'libéraux, ceci pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, nous voyons d'un très bon œil la volonté de la Commune de compenser volontairement la future implantation d'une entreprise d'ampleur à Malvilliers. Par ce geste, elle reconnait la nécessité de préserver nos zones naturelles et d'assurer une connectivité pour la biodiversité.

Rappelons que les zones humides se réduisent dramatiquement dans notre pays. Il suffit d'imaginer un instant à quoi ressemblait notre beau Val-de-Ruz il y a quelques centaines d'années pour nous rendre compte de l'ampleur du phénomène. Mais cette tendance est encore bien présente ces

TH 652926 Page 24/44



dernières années. Le crapaud accoucheur en est une des nombreuses victimes, leur nombre est en nette régression. Un vaste projet de création d'étangs propices à cette espèce est mené au Val-de-Ruz par l'APSSA, l'Association pour la sauvegarde du Seyon et de ses affluents. Ce nouveau plan d'eau s'insère donc parfaitement dans les efforts récents pour rétablir la plus grande population de cette espèce dans le canton. Attention toutefois à l'entretien de ce plan d'eau, car canards et autres poissons peuvent réduire les effets positifs pour le crapaud accoucheur. Le Conseil communal a prévu un entretien adapté tous les 5 ans, ce qui est réjouissant.

Mais ce qui rend ce projet audacieux, et donc doublement enthousiasmant, c'est son couplage avec le projet de réaffectation du bunker en "dortoir" pour chiroptères. Rappelons que toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en Suisse. Également menacés par les dérangements humains et la disparition de ses habitats, ces petits mammifères volants seront bien logés dans cet ancien bunker devenu (ou resté) inutile. Pas de destruction nécessaire, seulement quelques aménagements légers pour faire leur bonheur, du moins on l'espère. Mais est-ce que les chauves-souris seront réellement attirées par un tel habitat, disons, plutôt singulier? Il semble que des projets similaires dans le canton de Fribourg aient été couronnés de succès et que les chiroptères y aient trouvé un gite apprécié. La condition est bien sûr que l'accès au bunker soit strictement interdit et qu'il le reste dans la durée.

Cerise sur le gâteau pour ce projet ? Toute cette faune sera complémentaire : le plan d'eau attirera les insectes qui feront le plaisir de nos amphibiens et chiroptères pour leurs repas, ce qui rassurera les réticent·e·s aux moustiques !

Mais une question reste: est-ce que les crapauds accoucheurs et les chauves-souris méritent un tel crédit? La réponse pour notre groupe est évidemment OUI, particulièrement parce que ce projet sera favorable à toute la biodiversité du Val-de-Ruz. Un plan d'eau, c'est plein de vie. Mis en réseau avec les autres étangs existant ou à venir dans cette région, c'est un véritable atout pour la biodiversité qui en a tellement besoin. Rappelons que nous vivons un effondrement de cette biodiversité et que toutes les mesures en faveur du vivant, surtout celles aussi cohérentes que le projet qui nous est proposé ce soir, sont essentielles. Mais ce plan d'eau ne bénéficiera pas seulement à la faune régionale, les élèves de La Fontenelle et le reste de la population de la commune pourront y trouver un terrain d'étude ou simplement un havre de paix. La plateforme d'observation prévue allie de manière adéquate la protection des habitats et la sensibilisation de la population. Notons encore le soutien bienvenu de l'entreprise qui s'implantera à Malvilliers, soutien volontaire qui est donc plus un sponsoring qu'une compensation. Le soutien des associations de protection de l'environnement est également un signe du travail de consultation mené par la Commune.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera avec enthousiasme ce crédit et remercie le Conseil communal pour ce projet bien pensé, innovant et en totale cohérence avec sa volonté de devenir une écorégion. »

TH 652926 Page 25/44



M. Thierry Droxler (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a bien compris que la réalisation de ce biotope, que nous qualifions de "partiellement naturel" compte tenu de l'utilisation d'un ancien ouvrage militaire méconnu de la plupart des membres de notre groupe et certainement de nombreux citoyens également, constitue une compensation au développement de l'écorégion Val-de-Ruz et s'inscrit dans le positionnement stratégique de la Commune.

D'un côté le développement d'activités économiques comme la construction du nouveau site de Groupe E à Malvilliers ou encore la modification du secteur Comble-Émine à Cernier visant à améliorer le ratio "emplois par habitant", fortement défavorable à Val-de-Ruz à ce jour. De l'autre, le volet écologique au travers de la préservation d'une biodiversité dont bénéficie notre région et qui est souvent mise à mal par les activités humaines. L'aménagement d'un étang devrait permettre au crapaud accoucheur de s'y installer, à différents insectes de s'y développer et de servir de nourriture aux chauves-souris qui occuperont les galeries souterraines d'un ancien bunker réaffecté pour l'occasion. Un bel exemple d'équilibre mis en place par Dame nature avec dans le cas présent un petit coup de pouce de l'espèce humaine.

Du point de vue comptable, notre groupe a relevé que ce crédit ne sera sujet à aucun amortissement, ce qui nous a fortement surpris. L'explication qui nous a été donnée est liée au règlement d'application de la LFinEC ainsi qu'au fait que la durée de vie d'un biotope ne peut être estimée avec suffisamment de précision et que par conséquent la durée d'amortissement de celuici ne saurait l'être non plus. Cette réponse simpliste a laissé certains d'entre nous perplexes, car pour d'autres types d'objets les règles comptables définissent des taux d'amortissement légaux, parfois même avec un certain arbitraire.

Finalement, une majorité du groupe PLR-Le Centre acceptera ce crédit avec éventuellement quelques abstentions. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) donne connaissance du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport sur la création du biotope du bunker à Cernier. Le positionnement d'écorégion de notre belle commune prend ici tout son sens et nous nous réjouissions de constater qu'il se traduit par des actions concrètes. À l'heure où la perte de la biodiversité est, avec le réchauffement climatique, l'un des enjeux majeurs de notre société moderne, la protection des espèces vulnérables n'est pas une option "nice to have", mais une véritable nécessité et responsabilité des pouvoirs publics. Nous saluons donc ce beau projet, sommes très satisfaits du sérieux avec lequel il a été élaboré et nous nous réjouissons de le voir se réaliser. C'est un réel enrichissement pour notre commune, non seulement pour les élèves et enseignant·e·s qui pourront y mener des activités pédagogiques, non seulement pour les scientifiques qui pourront l'étudier, mais pour la population vaudruzienne tout entière qui pourra venir se ressourcer auprès de ce biotope de qualité.

C'est donc sans réserve et avec enthousiasme que le groupe socialiste soutiendra ce projet à l'unanimité. »

TH 652926 Page 26/44



M. Yves Tanner (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« La création de ce biotope pour les chauves-souris et les crapauds accoucheurs est une bonne idée sur ce site.

De plus, le Groupe E, de par son implantation à Malvilliers est d'accord de participer à cet investissement à hauteur de 20 %.

La demande de notre groupe est de suggérer à notre Conseil communal d'autres aides des grandes et moyennes entreprises de façon à pouvoir augmenter la biodiversité de notre région, ou pour le moins d'en assurer son entretien.

Il serait également important, pour le développement de la biodiversité, d'éviter la mise en place de différents arbres, pour favoriser l'autre mise en place de plantes ou végétation plus mellifères.

Notre groupe soutiendra dans son ensemble cette demande de crédit. »

M. Roby Tschopp (CC) communique le rapport du Conseil communal.

« En préambule, je tiens à vous remercier pour l'accueil favorable qui est fait à ce projet, à cette proposition qui vous est faite ce soir. Je crois que c'est une belle convergence de plusieurs envies et plusieurs intérêts.

D'ailleurs je me ferai fort de répercuter vos compliments à l'intérieur de l'administration communale parce qu'il s'est trouvé autour de ce projet une convergence entre les idées qui ont germé à l'interne face à ces bâtiments militaires que la Commune a récupérés, l'arrivée de groupe E — comme cela a été mentionné — et les discussions avec les associations environnementales sur leurs oppositions à l'implantation de groupe E. Ce fut aussi un facteur de facilitateur pour que les oppositions ne soient pas maintenues de la part de ces associations.

Et puis finalement, j'entends ici que l'entreprise elle-même participant aussi au financement du biotope, on arrive finalement à une belle convergence entre les intérêts des uns et des autres et puis l'intérêt pour notre population qui pourra bénéficier de cette réalisation tout en respectant la nature puisque la passerelle a double fonction de permettre l'accès, mais aussi de cadrer l'accès à ce site par la population tout ceci avec le climat positif que j'entends dans vos prises de position.

Alors je vous remercie d'ores et déjà de la lecture que vous en avez faite et j'espère que le vote qui va suivre sera à l'avenant. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote: l'arrêté du Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 102'000 pour la création du biotope du Bunker à Cernier est accepté par 36 voix et 2 abstentions.

14. Motions et propositions

TH 652926 Page 27/44



Motion M23.001 — Création d'un poste de délégué à l'énergie

« Un coup d'accélérateur est nécessaire pour satisfaire la mise en application de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Celle-ci a été déclinée par le canton dans son plan climat, et la concrétisation de celui-ci repose sur la mise en œuvre d'un plan communal des énergies pour chaque commune.

C'est à l'issue d'une réunion interpartis entre membres de notre Conseil général, que des demandes ont été émises à la Commission de l'énergie, afin d'accélérer la mise en œuvre du plan communal des énergies.

L'objet de la première demande était la création d'un poste de délégué à l'énergie. En effet, la mise en œuvre de notre plan est conséquente, elle implique :

- Plusieurs thèmes de l'énergie qui suscitent chacun des actions différentes.
- Des conduites de projet (incitations, coordination des différents acteurs, suivis, évaluations, rapports de projet).
- Le maintien de contacts privilégiés avec des acteurs de la transition énergétique, qui peuvent être des représentants d'entités autant publiques (communes voisines, canton, confédération), que privées (bureaux de conseil).
- Une personne capable d'avoir une vue d'ensemble suffisante de l'ensemble des problématiques énergétiques qui puisse aider à faire les bons choix.
- Une antenne pour tenir informer les conseillers communaux et généraux, ainsi que la population (sur les projets de la Commune, les possibilités de subventions), et pour orienter des demandes d'habitants au moyen une liste d'acteurs énergétiques de la Commune.
- Une personne attachée au dicastère de l'énergie avec un rôle transversal au sein de la Commune, et qui soit en lien avec tous les dicastères.

Si nous n'accélérons pas la mise en œuvre de notre plan communal des énergies, nous ne pourrons pas répondre à nos engagements pour la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Motion:

Par conséquent, via une motion en termes généraux, la commission de l'énergie demande au Conseil communal : d'étudier la création d'un poste de délégué à l'énergie. Le but est de mettre en œuvre le plan communal des énergies, d'en suivre tous les projets, de les comprendre, de saisir les opportunités qui facilitent leur mise en œuvre, et d'en informer tous les acteurs. La commission ne veut pas imposer la manière de faire au Conseil communal, mais dépose cette motion pour donner les moyens nécessaires, de réussite, à la Commune.

Pour la Commission de l'énergie, André Vallat »

TH 652926 Page 28/44



M. André Vallat (PS) donne lecture de la motion M23.001 — Création d'un poste de délégué à l'énergie, puisqu'elle a subi quelques modifications depuis le dépôt du texte ci-dessus.

« Un coup d'accélérateur est nécessaire pour satisfaire la mise en application de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Cette stratégie a été déclinée par le canton dans son plan climat, et la concrétisation de ce plan cantonal repose sur la mise en œuvre d'un plan communal des énergies pour chaque commune.

Et c'est à l'issue d'une réunion interpartis entre membres de notre Conseil général, que des demandes ont été émises à l'attention de la Commission de l'énergie, dans le but d'accélérer la mise en œuvre de ce plan communal des énergies.

La Commission de l'énergie s'est alors réunie à deux reprises, et plusieurs membres se sont vraiment attelés à la tâche, entre nos deux séances, pour se renseigner sur ce qui avait été entrepris par d'autres communes, ou pour élaborer certaines pistes. Les discussions ont été parfois longues, et les échanges abondants, car si nous étions tous d'accord qu'il fallait accélérer cette mise en œuvre de notre plan communal des énergies, nous devions trouver un dénominateur commun dans les manières de procéder pour avancer, et partager les différentes problématiques énoncées par chacun.

Nous sommes parvenus à nous accorder en déposant deux motions au Conseil général.

La première d'entre elles demande la création d'un poste de délégué à l'énergie. En effet, la mise en œuvre de notre plan est conséquente, elle implique :

- Plusieurs thèmes de l'énergie qui suscitent chacun des actions différentes.
- Des conduites de projet (incitations, coordination des différents acteurs, suivis, évaluations, rapports de projet).
- Le maintien de contacts privilégiés avec des acteurs de la transition énergétique, qui peuvent être des représentants d'entités autant publiques (communes voisines, canton, confédération), que privées (bureaux de conseil).
- Une personne capable d'avoir une vue d'ensemble suffisante de l'ensemble des problématiques énergétiques qui puisse aider à faire les bons choix et dans le dialogue.
- Une antenne pour tenir informés les conseillers communaux et généraux, ainsi que la population (sur les projets de la Commune, les possibilités de subventions), et pour orienter des demandes d'habitants au moyen une liste d'acteurs énergétiques de la Commune.
- Une personne attachée au dicastère de l'énergie avec un rôle transversal au sein de la Commune, et qui soit en lien avec tous les dicastères.

La Commission ne veut pas imposer la manière de faire au Conseil communal, mais dépose cette motion pour donner les moyens nécessaires, de réussite, à la Commune.

TH 652926 Page 29/44



Par conséquent, via une motion en termes généraux, la commission de l'énergie demande au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de délégué à l'énergie. Le but est de mettre en œuvre le plan communal des énergies, d'en suivre tous les projets, de les comprendre, de saisir les opportunités qui facilitent leur mise en œuvre, et d'en informer tous les acteurs. Nous sommes loin de vouloir imposer la manière de procéder au Conseil communal, mais nous lui demandons de nous fournir un plan de mise en œuvre, pour la séance consacrée au budget à la fin de l'année 2023 et nous insistons sur la nécessité de disposer de certaines ressources, pour cette mise en œuvre.

Par ailleurs, nous saluons la prise de contact avec Innergia, qui a développé un modèle économique public permettant le financement de la transition énergétique et environnementale par les caisses de pension.

Pour la Commission de l'énergie, André Vallat »

M. Julien Petese (PLR) énonce la position du groupe PLR-Le Centre.

« La transition énergétique est un grand défi pour notre pays et Val-de-Ruz ne fait pas exception.

Un délégué à l'énergie dans son idée fait sens, mais il faut pouvoir définir de manière claire et conséquente son cahier des charges sans que ça devienne une usine à gaz.

Si la forme et l'engagement d'un délégué à l'énergie restent à définir, il serait aussi bon que cette personne ait une vue d'ensemble et une bonne connaissance de tous les acteurs actifs dans les différents domaines énergétiques, et non pas limitée à certains partenaires.

Pour le groupe PLR-Le Centre, l'étude d'un délégué à l'énergie fait tout à fait sens et via cette motion, la balle est dans le camp du Conseil communal, qui aura tout loisir de soumettre à notre assemblée une proposition que nous serons heureux de débattre prochainement.

Dans certaines communes le poste du délégué à l'énergie est également dans les tâches d'un chef de service, comme par exemple l'environnement ou un autre dicastère, cette possibilité mérite d'être étudiée, ce poste est à envisager de manière transversale et, à ce stade des réflexions, notre groupe n'est pas favorable à la création d'un poste à plein temps. Ce sont des idées à creuser.

Rappelons également que le plan climat cantonal a été accepté par le Grand Conseil. Il est très ambitieux et vise une réduction de 90 % des émissions carbone en 2040 et dans ce contexte, les communes seront fortement mises à contribution. Avoir un interlocuteur désigné pour les relations avec le service cantonal est donc un point intéressant à envisager.

Après de bonnes discussions, le groupe PLR-Le Centre acceptera la motion dans une large majorité »

M. Laurent Oppliger (Les Verts) donne la position du groupe VVL.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance et a discuté avec intérêt de la motion déposée par la Commission de l'énergie concernant l'étude de la création d'un poste de délégué à l'énergie pour notre Commune.

TH 652926 Page 30/44



Nous tenons tout d'abord à saluer le travail de la Commission qui s'est plongée sur les questions énergétiques dans notre Commune avec sérieux, en mettent de côté les éventuels clivages partisans et avec une réelle volonté d'aller de l'avant.

Les signaux d'alerte lancés l'automne dernier par la Confédération ont enfin réveillé les consciences de la population, majoritairement sourde aux informations et avertissements donnés par les spécialistes depuis de nombreuses années.

Ces signaux d'alerte et les recommandations les accompagnant ont été bien suivis et grâce à l'hiver clément que nous vivons, mais faut-il s'en réjouir, nous échapperons certainement à des restrictions qui auraient pu être bien pires que les quelques efforts demandés.

Mais cela n'aura été qu'une trêve passagère si nous n'entreprenons rien rapidement pour continuer à réduire notre consommation et à nous abolir de la dépendance aux énergies d'origines étrangères.

Celles-ci deviendront de toute manière de plus en plus rares et chères, que ce soit pour des raisons politico-stratégiques, pour parer aux conséquences du changement climatique ou simplement parce que les ressources s'amenuisent.

C'est pourquoi, nous devons anticiper et être proactifs, il nous faut prendre le taureau de la transition par les cornes et ne pas attendre d'être au pied du mur des lamentations énergétiques pour subir des mesures urgentes, pas toujours prises avec clairvoyance.

Notre Commune fait déjà beaucoup dans ce sens, mais la mise en œuvre de réelles mesures doit aller en s'accélérant, ce que nous ne pouvons pas faire avec efficacité dans les conditions actuelles.

Nous espérons, chères et chers collègues, que cette motion, qui demande juste d'étudier la création du poste de délégué à l'énergie, reçoive un accueil favorable de notre Conseil, qu'elle ne finisse pas aux oubliettes administratives et qu'elle soit suivie d'actes concrets.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera à l'unanimité cette première motion de la Commission de l'énergie. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que le groupe refusera cette motion.

« Sous l'angle purement fiscal et comptable, ce n'est pas à la Commune de dépenser les deniers qu'elle n'a pas, double refus de la hausse du coefficient fiscal oblige. Le privé et le libre marché sont parfaitement à même de régler cette problématique sans intervention du public.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera majoritairement. »

Mme Sarah Bertschi (PS) communique le rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction de cette motion de la Commission de l'énergie visant à créer le poste de délégué à l'énergie.

TH 652926 Page 31/44



En effet, notre groupe avait déjà appelé à cette réflexion et nous partions alors du constat qu'il n'était pas réaliste de poursuivre une politique énergétique de qualité que la Commune ambitionne, avec seulement 0,3 EPT pour soutenir le travail des autorités politiques en la matière.

Et ce, au surplus, sans pouvoir s'appuyer sur certaines compétences spécialisées que ces projets requièrent.

Pour une Commune qui se veut pionnière en matière d'énergie, et on l'a vu notamment avec l'extinction nocturne des éclairages publics, bien avant les questionnements forcés de la crise énergétique avec l'adoption rapide du plan climat et la neutralité carbone que l'on ambitionne, avec la multiplication de projets communaux complexes, des rénovations, des projets éoliens sur notre territoire, des réseaux de chauffage à distance, des projets de développement du photovoltaïque et avec un risque de crises énergétiques récurrentes, et avec tous les questionnements techniques que cela amène, nous espérons que la question de la création d'un poste de délégué à l'énergie, spécialisé sur ces dossiers, ne soit pas une question pour la Commune avec un potentiel comme le nôtre, mais une évidence, si l'on veut poursuivre la politique mise en place et pouvoir le faire de manière pertinente.

Aussi nous remercions la Commission de l'énergie pour son excellent travail sur la question. L'ensemble de notre groupe plébiscitera cette motion et invite, au-delà du groupe, l'ensemble du Conseil général à voter cette motion nécessaire à la poursuite du développement d'une politique énergétique cohérente à Val-de-Ruz. »

M. François Cuche (CC) donne la position du Conseil communal.

« J'ai bien entendu effectivement ce qui s'est dit autour de la table et vous avez tout à fait raison, un délégué à l'énergie a, je dirais, toute sa raison d'être dans le cadre de l'organisation de notre Commune à plusieurs titres.

Mais j'aimerais tout d'abord revenir sur des éléments assez concrets. Je vous rappelle quand même qu'avec des ressources extrêmement limitées — et cela a été rappelé dans le cadre du dicastère de l'énergie — un travail conséquent a déjà été réalisé dans le cadre de la Commune de Val-de-Ruz. J'aimerais ici remercier l'administrateur de l'énergie qui, je dois le dire, avec peu de moyens, a fait énormément. Nous avons aussi pu nous appuyer l'un sur l'autre pour aller de l'avant dans le cadre de la politique énergétique que nous avons voulue pionnière au niveau de la Commune de Val-de-Ruz.

Il est clair qu'aujourd'hui, nous sommes à une croisée des chemins, vous l'avez relevé à plusieurs reprises et une politique concertée et cohérente dans le domaine de l'énergie est importante à mettre en place. Ainsi, le Conseil communal ne combattra pas cette motion. Il est convaincu effectivement que l'on doit passer à la vitesse supérieure, cela a été dit et rappelé. Je dirais que cela s'inscrit absolument aussi dans la réorganisation du dicastère de l'énergie que nous ambitionnons mettre en place début 2024. Donc comme je l'ai dit, on est à la croisée des chemins et cette motion tombe à pic. Merci à la Commission de l'énergie pour son travail et sa proposition. »

TH 652926 Page 32/44



M. Ahmed Muratovic (PS) communique sa position.

« Tout d'abord je suis ravi d'entendre la position du Conseil communal qui a compris la nécessité d'une ou d'un délégué·e à l'énergie.

Permettez-moi également de partager mon étonnement de la position du groupe UDC qui refuse ne serait-ce qu'une étude d'une ou d'un délégué-e à l'énergie et ce malgré des discussions interpartis durant lesquelles il semblait favorable. »

Vote : la motion est prise en considération par 33 voix contre 4 et 2 abstentions.

Motion M23.002 — Élargissement de l'utilisation du fonds communal de l'énergie

« Lors de notre réunion interpartis, une deuxième demande, concrète et bien ciblée, a été émise pour donner un coup d'accélérateur à la couverture photovoltaïque des toits des bâtiments sur le territoire communal. Et le projet ciblait les propriétaires privés.

La question du financement du projet nous a conduits sur une réflexion de l'utilisation du fonds communal de l'énergie. En effet, l'application du « Règlement sur l'approvisionnement en électricité », validé par le Conseil général, n'était pas en accord avec une utilisation de ce fonds pour des projets impliquant des propriétaires privés.

Quant à notre plan communal des énergies, concernant le photovoltaïque, il met bien la priorité à des projets communaux, mais aussi, il nous oriente sur la piste d'actions incitatives envers les propriétaires privés de la commune, au cas où la cadence d'augmentation de production photovoltaïque ne s'avérait pas suffisante.

Il ne s'agit pas de privilégier les propriétaires par rapport aux autres habitants, mais de réaliser qu'avec un moyen financier modeste (d'une quarantaine de mille francs), on peut inciter, aider, et convaincre trente ou quarante propriétaires d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Un moyen est de mettre les propriétaires en lien avec des installateurs, via des accompagnements professionnels, et de leur faire bénéficier de l'effet de commandes groupées. Ce type de projet a un coût, mais il peut permettre d'augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire communal, de manière plus efficace que de financer une seule installation sur un bâtiment communal. De tels projets incitatifs ont fait leurs preuves dans des communes voisines, et ont généré un effet multiplicateur en donnant confiance et envie encore à d'autres propriétaires.

Par ailleurs, aujourd'hui, un projet incitatif pour l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas très opportun, à cause des longs délais d'attente actuels.

Cependant, il s'agit d'être prêt à saisir les bonnes opportunités au bon moment. Et trouver un financement pour des projets incitatifs, d'économie, de production, et d'efficacité, dans différents domaines de l'énergie, pour organiser des conférences, doit être rendu possible.

TH 652926 Page 33/44



Motion

Par conséquent, via la motion suivante, la Commission de l'énergie demande au Conseil communal : d'élargir l'utilisabilité du fonds communal de l'énergie.

Cet élargissement est destiné à soutenir des actions incitatives visant à économiser l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique ou promouvoir les énergies renouvelables, en complément des prestations visées par le « Règlement de l'approvisionnement en électricité. Le taux d'utilisation du fonds pour de tels projets est fixé par le Conseil communal.

Pour la Commission de l'énergie, André Vallat »

M. André Vallat (PS) souhaite donner lecture de sa motion, qui a subi quelques légères modifications.

« Lors de notre réunion interpartis, une demande concrète et bien ciblée avait été émise tout au début pour donner un coup d'accélérateur à la couverture photovoltaïque des toits des bâtiments sur le territoire communal. Le projet ciblait les propriétaires privés.

La question du financement du projet nous a conduits sur une réflexion de l'utilisation du fonds communal de l'énergie. En effet, l'application du règlement sur l'approvisionnement en électricité, validé par notre Conseil général n'était pas en accord avec l'utilisation de ce fonds pour des objets impliquant des propriétaires privés.

Quant à notre plan communal des énergies, concernant le photovoltaïque, il met bien la priorité à des projets communaux. Mais aussi, il nous oriente sur la piste d'action incitative envers les propriétaires privés de la commune, au cas où la cadence d'augmentation de production photovoltaïque ne s'avérait pas suffisante. Et c'est bien le cas actuellement.

Dans ces projets incitatifs, il ne s'agit pas de privilégier les propriétaires par rapport aux autres habitants, même si c'est dans le cas précis vrai, mais il faut réaliser qu'avec un moyen financier modeste — une quarantaine de milliers de francs — on peut inciter, aider et convaincre 30 ou 40 propriétaires d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Un moyen est de mettre les propriétaires en lien avec des installateurs via des accompagnements professionnels et de leur faire bénéficier de commandes groupées. Ce type de projets a un coût, mais il peut permettre d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal de manière plus efficace que de financer une seule installation sur un bâtiment communal.

De tels projets incitatifs ont fait leurs preuves dans les communes voisines et ont généré un effet multiplicateur en donnant confiance et envie encore à d'autres propriétaires.

Par ailleurs, aujourd'hui, un projet incitatif pour l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas très opportun à cause des longs délais d'attente actuels.

Cependant, il s'agit d'être prêts à saisir les bonnes opportunités au bon moment. Et trouver un financement pour des projets incitatifs d'économie, de production et d'efficacité dans tous les différents domaines d'énergie pour organiser une conférence, doit être rendu possible.

TH 652926 Page 34/44



Il faut juste que ce soit possible car actuellement, le règlement avec lequel on était d'accord ne rend pas possible d'utiliser un peu d'argent de ce fonds communal des énergies.

Par conséquent, via la motion suivante, la Commission de l'énergie demande au Conseil communal d'élargir l'utilisabilité du fonds communal de l'énergie.

Cet élargissement est destiné à soutenir des actions incitatives visant à économiser l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique ou promouvoir les énergies renouvelables, en complément des prestations visées par le Règlement de l'approvisionnement en électricité. Le taux d'utilisation du fonds pour de tels projets incitatifs est fixé par le Conseil communal. Ceci est important. Notre volonté n'est pas de rafler tout le fond pour ces projets incitatifs. On a besoin d'un fonds communal des énergies pour les bâtiments communaux. Mais c'est pour ça, on y vient, on ne fixe pas le taux nous-mêmes, on demande au Conseil communal de bien réfléchir de laisser un taux non nul pour ce genre de projets.

Chers collègues, si nous n'accélérons pas la mise en œuvre de notre plan communal des énergies, nous ne pourrons pas répondre à nos engagements pour la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Et ceci fait vraiment partie d'un point dont on a besoin pour mettre en œuvre ce plan communal des énergies.

Pour la Commission de l'énergie, André Vallat »

M. Julien Petese (PLR) énonce la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le fonds à l'énergie aujourd'hui est limité dans son utilisation aux seuls bâtiments communaux. Dans le contexte de la mise en place d'un délégué à l'énergie, une réévaluation de l'utilisation du fonds est envisageable.

La Commune de Val-de-Ruz a des grandes ambitions au niveau des énergies renouvelables et un coup de pouce à la population pourrait faire la différence. Parfois, ce sont des petites choses qui peuvent faire sauter le pas si un particulier souhaite se lancer dans un projet photovoltaïque, cette incitation via l'extension du fonds pourrait y remédier.

Actuellement le fonds de l'énergie est alimenté par la redevance. L'assainissement du parc immobilier est primordial car les bâtiments sont au niveau suisse un des plus grands défis pour réduire les émissions de carbone. La question sera de savoir comment financer cela. Est-ce qu'un crédit-cadre ne pourrait pas être aussi une solution ?

Un point de détail encore : dans son développement, la motion mentionne l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Or nous souhaitons que l'installation de tels panneaux en façade fasse également partie de la réflexion. De tels projets peuvent présenter de nombreux avantages, en particulier en hiver, justement lorsqu'on a le plus besoin d'énergie.

Le groupe PLR-Le Centre acceptera cette motion de manière majoritairement favorable. »

TH 652926 Page 35/44



M. Laurent Oppliger (Les Verts) donne la position du groupe VVL.

« Le groupe Verts-Vert'libéral a pris connaissance et a discuté avec intérêt de la motion déposée par la Commission de l'énergie concernant l'élargissement de l'utilisation du fonds communal de l'énergie.

Nous saluons à nouveau le travail de la Commission et la volonté commune et unanime d'avancer dans la transition énergétique.

Cette motion prolonge la précédente dans le sens de trouver des solutions pragmatiques et réalistes pour progresser de manière rapide vers une autonomie énergétique.

Selon le règlement communal sur l'approvisionnement en électricité, accepté par le Conseil général en 2017, le fonds communal de l'énergie est uniquement affecté à des prestations dans le cadre de projets communaux ou intercommunaux, sous-entendu du patrimoine administratif de la Commune de Val-de-Ruz et non pas à tout projet public ou privé sur le territoire de la commune.

Les possibilités d'incitations ou d'appuis envers nos concitoyens en sont donc totalement exclues et impossibles.

Nous sommes conscients que ce fonds n'est pas sans fond et que nous avons des besoins financiers importants pour les projets de la Commune tels que l'assainissement énergétique des bâtiments ou encore la mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Malgré tout, nous pensons que l'effet multiplicateur de l'affectation d'une petite partie du fonds à la mise en place de conditions-cadres favorables à des investissements conséquents par des particuliers n'est pas négligeable dans l'urgence énergétique et climatique actuelle.

La possibilité d'ouverture de ce fonds vers les projets privés n'implique par ailleurs pas une obligation d'utilisation vers de tels projets.

Vous l'aurez également compris, notre groupe acceptera à l'unanimité cette seconde motion de la Commission de l'énergie. »

Mme Sarah Bertschi (PS) communique le rapport du groupe socialiste.

"Le groupe socialiste a étudié attentivement la motion de la Commission visant à l'élargissement du fonds communal de l'énergie.

Ce fonds est destiné aux besoins communaux propres en matière d'assainissement énergétique. Aussi, son élargissement à des actions incitatives, ne s'adressant qu'à une partie de la population, pose un certain nombre de questions qu'il faudra cadrer et ne doit en aucun cas mettre en péril la poursuite des assainissements énergétiques communaux.

Informations, conférences, aide au regroupement de potentiels petits producteurs d'énergie et projets incitatifs pouvant être étalés dans le temps restent à notre sens des actions modestes et pertinentes pour lesquels il nous faut disposer d'un financement possible au moment opportun et dont les coûts peuvent être aisément limités et maitrisés.

TH 652926 Page 36/44



Pour autant, il s'agira de bien cadrer ces possibles actions (pour garantir un impact limité sur le fonds, d'un point de vue efficacité, groupe-cible, etc.).

Le groupe-cible visé par la motion est certes principalement les propriétaires, mais surtout les personnes qui ont l'outil essentiel nécessaire pour contribuer au développement de notre politique communale, c'est-à-dire les bâtiments.

La motion en ce sens précise bien qu'il s'agit de moyens modestes pour des actions qui se révèleraient positives pour la politique en matière énergétique et qui viendraient la compléter sans mettre en péril l'assainissement énergétique des biens communaux. L'utilisation d'une faible partie du fonds pour de telles mesures incitant à l'amélioration de la part d'énergie locale est donc à accueillir de manière favorable.

Pour ces raisons, notre groupe votera donc en faveur de la motion présentée."

M. Yves Tanner (UDC) indique la position du groupe UDC.

« L'élargissement du fonds communal de l'énergie est en soi une bonne idée. Cependant, notre groupe, vu la situation financière communale, risque de s'abstenir en bonne partie pour cette motion. »

M. François Cuche (CC) donne la position du Conseil communal.

« Quelques mots tout d'abord sur l'historique et je vous invite à embarquer dans la machine à remonter le temps jusqu'au 18 décembre 2017. Un débat passionnant et passionné a eu lieu ici dans cette même salle — les murs doivent d'ailleurs s'en souvenir encore un petit peu comme tous les débats passionnants et passionnés que nous avons eus dans cette salle — et il était clairement question de la part du Conseil général de l'époque de ne pas amputer ce fonds à des utilisations privées. Il devait rester exclusivement communal parce que notre patrimoine communal avait donc grand besoin d'assainissement. Et c'est bien cet élément fort qui a prévalu dans les débats.

Il est clair qu'aujourd'hui le Conseil communal entend ce que nous dit la Commission de l'énergie, mais je rappelle quand même que, dans le cadre des débats, il était question tout d'abord comme je l'ai dit à la priorité, à l'assainissement des bâtiments communaux.

L'autre point qui a été relevé aussi et c'est un point je dirais assez crucial, c'est que finalement, le Conseil général imaginait qu'en ouvrant l'accès à ce fonds aux propriétaires privés, cela aurait créé finalement une distorsion entre les locataires et les propriétaires parce que là, on favorisait finalement une catégorie de nos concitoyennes et concitoyens. Donc cela avait été un élément qui avait été relevé à l'époque.

Il est vrai qu'aujourd'hui, des contacts avec la population, le fait de pouvoir mettre en avant un certain nombre de possibilités de réalisations, soit de chauffage avec les énergies renouvelables, ou d'installations de production d'énergies renouvelables est louable et va tout à fait dans le sens du plan communal des énergies.

TH 652926 Page 37/44



En ce sens, il est clair que le Conseil communal ne combattra pas cette motion, cependant, il vous rend attentifs au fait qu'il y a un socle au-delà duquel le Conseil communal n'ira pas et ce sera certainement discuté dans le cadre du rapport que nous soumettrons dans les temps que la Commission nous a donnés pour le réaliser. J'imagine aujourd'hui déjà pouvoir vous articuler que l'on n'irait pas au-delà du 10 % des entrées annuelles à ce fonds pour justement favoriser la transition énergétique vis-à-vis de la population. Tout cela parce que nous avons vraiment des tâches importantes à réaliser dans le cadre du patrimoine communal — on l'a vu déjà aujourd'hui dans certaines rénovations d'immeubles, cela va extrêmement vite et la Commune a aussi besoin de ressources pour aller de l'avant dans le cadre de son assainissement.

Raison pour laquelle je le rappelle, le Conseil communal ne combattra pas cette motion, mais il vous présentera tout de même un socle très solide dans le cadre de la présentation du rapport de cette motion. »

Vote : la motion est prise en considération par 30 voix et 9 abstentions.

15. Résolutions, interpellations et questions

Interpellation I23.001 —Il faut sauver le soldat Seyon

« Le 19 décembre dernier, le Conseil d'État présentait son rapport 22.043 Qualité des eaux du Canton de Neuchâtel. Comme l'indiquait Arcinfo, le Seyon est la rivière neuchâteloise le plus dégradée ; la qualité de ses eaux est qualifiée de médiocre à mauvaise, raison pour laquelle Johannes Rösti, chef de l'Office de viticulture et d'agroécologie, annonce la création d'une task force spéciale Seyon.

Le 5 novembre 2018, le Conseil général acceptait à l'unanimité le plan général d'évacuation des eaux du Seyon Amont assorti d'un plan d'action et de fiches de mesures. Ce dernier est structuré en « paquets de mesures » : Paquet 1, 16 mesures d'urgence ; Paquet 2, 51 mesures sur le réseau primaire et Paquet 3, 152 mesures sur le réseau secondaire. Le paquet 1 comprend des mesures à réaliser à court terme (1 an), avec un très bon rapport coût-efficacité, notamment la suppression ou la modification d'ouvrages de déversement non fonctionnels (7 cas) et la recherche de faux raccordements (6 cas). Le paquet 2 devrait être réalisé de 2019 à 2029. Il s'agit par exemple de la construction d'un bassin d'eau pluviale avant la STEP. Le paquet 3 doit permettre d'agir sur le réseau secondaire avec des améliorations progressives au gré des opportunités. Il s'agit par exemple de mise en séparatif ou encore de suppression de déversoirs associés.

Le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune indique que les mesures urgentes sont des « mesures correctives peu coûteuses qui mènent à un état actuel corrigé » et précise qu'"il est recommandé à la commune de Val-de-Ruz d'effectuer le 2e paquet de mesures avec une priorité élevée, pour mettre en place le « concept réseau primaire », le plus rapidement possible.

Aussi, notre groupe pose les questions suivantes au Conseil communal et émet le souhait de recevoir une réponse écrite.

TH 652926 Page 38/44



Où en est la réalisation des mesures du paquet 1 par types de mesure (suppression/modification d'ouvrages inutiles, recherche de faux raccordements, etc.) ?

Où en est la planification, respectivement l'exécution, des mesures du paquet 2?

Quelles sont les mesures du paquet 3 qui ont déjà pu être mises en place en fonction des occasions ? Quelle est la planification prévue ?

Quelles relations entretient-il avec les autorités cantonales concernant la mise en œuvre de ces mesures ?

Au nom du groupe VVL, Nicolas Comment"

M. Daniel Geiser (CC) donne la réponse du Conseil communal.

"Je remercie le groupe VVL de poser la question de la mise en œuvre du PGEE Seyon Amont. Il s'agit d'une question importante avec des mesures qui doivent permettre non seulement d'entretenir le réseau des eaux claires et usées (maintien de la valeur), mais aussi d'améliorer le séparatif, la qualité des eaux rejetées et le volume d'eau arrivant à la STEP des Quarres.

Aux questions posées, je peux répondre que seules les mesures incluses dans les grands chantiers, soit les traversées de Chézard-Saint-Martin et de Cernier-Fontainemelon, ont été ou sont en cours de réalisation. Toutes les mesures des paquets 1, 2 et 3 n'ont pas pu être mises en route jusqu'à présent faute de disposer des moyens financiers nécessaires, soit l'engagement d'un ingénieur communal ou l'attribution de mandat à un bureau d'ingénieurs privé.

Pour 2023, un montant de CHF 52'000 HT a toutefois pu être dégagé pour :

- engager un bureau d'ingénieurs ;
- mettre à niveau le modèle de simulation et le plan d'action du PGEE Seyon-Amont ;
- préparer le projet de prochain crédit-cadre quadriennal pour l'assainissement de l'eau;
- piloter les projets ou sujets spécifiques en lien avec l'assainissement.

Cette situation a son origine à la démission de plusieurs personnes clés dans les années 2013 à 2017, dont le départ de l'ingénieur communal en charge des eaux. Cela a conduit à l'attribution du mandat d'exploitation de l'eau potable à Viteos dès 2017, sans repourvoir le poste d'ingénieur pour sa partie assainissement. Actuellement, le chef de la STEP supervise cette tâche. Une réflexion est en cours à ce propos et remontera certainement à votre Conseil cette année.

La relation avec le Canton est claire: le PGA (plan général d'alimentation en eau) s'applique obligatoirement, ce secteur-là est très clairement codifié; par contre les PGEE (plan général d'évacuation des eaux) n'ont pas de caractère obligatoire. Dans tous les cas, le canton et la commune entretiennent une relation étroite pour la gestion des eaux à Val-de-Ruz, région particulièrement sensible en la matière. La Commune est, quant à elle, attentive à toute mesure à

TH 652926 Page 39/44



prendre pour préserver l'environnement et ne pas le mettre plus en danger, avec les moyens disponibles.

Au vu de la longueur restreinte de la réponse, afin d'informer non seulement le Conseil, mais aussi les auditeurs et auditrices présents, il est renoncé à la réponse écrite."

M. Nicolas Comment (Les Verts) indique qu'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

Interpellation I23.002 — Quel sérieux pour les places de jeux ?

« Un bref passage à la place de jeu de la Fontenelle permet de dresser le constat suivant : les copeaux ont disparu au profit de boue, de cailloux et de racines. Une seule table, non ombragée, accueille les tout-petits pour les quatre heures. Cette situation questionne pour une commune qui se veut accueillante pour les familles. Aussi, je remercie le Conseil communal pour ses réponses à mes quelques interrogations :

- Combien la commune dispose-t-elle de places de jeux ?
- Combien chaque village en possède?
- Sont-elles bien réparties entre quartiers d'un même village ?
- Comment et à quel rythme sont entretenues les places de jeux par les services communaux?
- Comment et à quel rythme est vérifié le respect des normes de sécurité pour chacune d'entre elles ?

Nicolas Comment »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Suite à l'interpellation de M. Comment, je suis en mesure d'y répondre comme suit :

À la question : Combien la commune dispose-t-elle de places de jeux ?

La Commune possède 27 places de jeux dotées d'installations différentes pour le plus grand plaisir des enfants. Les places sont généralement situées aux abords des écoles et parfois au cœur même du village.

À la question : Combien chaque village en possède?

Boudevilliers	La Jonchère voie révolutionnaire		
	Village	2	
Cernier	Cimetière		
	Collège primaire		
	Guillemette-de-Vergy		
	JIVR Jeunesse Intercommunale Val-de-Ruz	4	

TH 652926 Page 40/44



La Rebatte Collège	2
	1
	1
Complexe communal	
La Marnière	2
Bois d'Yé	
Piscine	2
Collège et annexe collège	
La Bornicante	3
Collège	1
Sous le village	1
Bellevue	
Centre Sportif	
Les Émergences	
Collège	4
Les Gollières	
Collège	2
Collège	1
Complexe communal	1
Collège	1
	Complexe communal La Marnière Bois d'Yé Piscine Collège et annexe collège La Bornicante Collège Sous le village Bellevue Centre Sportif Les Émergences Collège Les Gollières Collège Complexe communal

À la question : Sont-elles bien réparties entre quartiers d'un même village ?

La Commune de Val-de-Ruz a repris les places de jeux telles que les communes les avaient planifiées et réalisées avant fusion. Aussi, je fais confiance à mes prédécesseurs sur le choix de leurs emplacements.

À la question : Comment et à quel rythme sont entretenues les places de jeux par les services communaux ?

Les places sont entretenues selon un rapport d'entretien défini par deux visites par année sur chaque place. De plus des contrôles périodiques sont faits par les travaux publics et par l'intendant des infrastructures.

Les entretiens et l'ajout de copeaux en particulier, se font plus particulièrement en sortie d'hiver puis tout au long de l'année.

À préciser que le coût d'entretien annuel des places est de CHF 27'000. Le quart de ce montant concerne leur remise en état à la suite d'actes de vandalisme.

TH 652926 Page 41/44



À la question : Comment et à quel rythme est vérifié le respect des normes de sécurité pour chacune d'entre elles ?

Chaque place de jeux est normalement munie d'une plaquette attestant de son homologation. Les pièces de rechange spécifiques sont achetées chez le fournisseur du jeu.

Les éléments amovibles sont contrôlés plusieurs fois par année, ou plus suite à des déprédations volontaires sur ces dernières. »

M. Nicolas Comment (Les Verts) indique qu'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

Question Q23.001 —L'église est-elle encore au milieu du village?

"Le 25 janvier dernier, le synode de l'EREN annonçait sa décision de refuser aux laïcs l'utilisation des temples du canton pour des cérémonies funèbres et les mariages. Pour cela, l'EREN se base sur le concordat du 2 mai 2001 entre l'État de et les Églises qui stipule :

- Que les communes propriétaires de temples sont tenues de les conserver à la disposition des Églises et d'en assumer l'entretien et la réparation (y compris l'éclairage, le chauffage, le nettoyage et le sonnage des cloches).
- Que les communes assument la rétribution des organistes [..] et l'entretien des orgues dont elles sont propriétaires;

Ainsi, la commune de Val-de-Ruz, propriétaire de la plupart des temples, assume une dépense d'environ 235 000 par an pour les salaires et l'entretien des temples.

Sans entrer dans les détails juridiques, le concordat stipule aussi :

- que les Églises disposent d'un droit de préférence;
- que les manifestations allant à l'encontre des buts poursuivis par l'Église sont interdites.
- que le préavis des autorités ecclésiastiques est demandé chaque fois que l'usage du bâtiment est requis.

Selon notre analyse, le droit de préférence équivaut à un droit d'emption, mais en aucun cas à un droit d'usage exclusif, et la célébration d'une cérémonie funéraire ou d'un mariage ne va pas à l'encontre des buts poursuivis par l'Église. Comment le CC se positionne-t-il par rapport à cette décision de l'EREN, dans un canton qui se veut laïc et qui garantit la liberté religieuse ? Le CC est-il prêt à ne pas tenir compte du préavis de l'EREN lorsqu'une citoyenne ou un citoyen demandera à célébrer une cérémonie laïque, mais comprenant une forte charge spirituelle et émotionnelle, dans un lieu justement dédié à la célébration de cérémonies à caractère spirituelles ?

Pour le groupe des Verts-Vert'libéral, Romain Douard"

TH 652926 Page 42/44



M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Depuis plusieurs années, le Conseil communal en coordination avec l'EREN a fait preuve d'ouverture pour l'organisation de cérémonies laïques au sein des églises du Val-de-Ruz.

Dans le cadre des rencontres bisannuelles avec la Paroisse protestante de Val-de-Ruz, cette occupation des lieux par des officiants laïques a été régulièrement évoquée et un "modus vivendi" a été défini pour pouvoir se reposer sur une liste d'intervenants laïques qui officient dans nos temples, protégeant ainsi ces lieux des dérives sectaires ou autres qui pourraient s'y dérouler.

Tout comme vous, le Conseil communal a suivi cette affaire par la presse, n'ayant pas été convié à se prononcer en tant que propriétaire des 11 temples du Val-de-Ruz.

Sur le plan des finances communales, il est à relever que selon le Concordat entre l'État et les églises du canton, les temples doivent être conservés, mis à disposition des Églises, entretenus, réparés, éclairés, chauffés, nettoyés, tout en assurant de plus, le sonnage des cloches et la rétribution des organistes.

À ce stade, le Conseil communal est dans l'attente d'une discussion avec l'EREN et ne changera pas sa pratique d'ouverture à la laïcité de ses temples tant qu'il n'y aura pas été contraint. »

Question Q23.002 — Salle du Conseil général

« Les séances du Conseil général se déroulent depuis la naissance de notre nouvelle commune à la salle de la Rebatte à Chézard au 1^{er} étage (mis à part quelques exceptions et la période COVID).

Le 15 décembre 2022, nous avons été convoqués à l'Aula de la Fontenelle. Fraichement restaurée et très agréable.

De la place sur les tables et beaucoup d'espace, ainsi que des déplacements facilités.

À l'avenir, pourrions-nous imaginer de déplacer de Chézard à Cernier le lieu de nos débats?

Pour le groupe PLR-Le Centre, Christian Masini »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Je crois que vous avez eu du plaisir, dans cette salle de l'aula de La Fontenelle qui a été rénovée. On a bien reçu la question, qui est tout à fait pertinente. Nous allons l'étudier à l'effet de voir dans quelle possibilité on a au niveau organisationnel et technique.

À savoir que cette salle est réservée tout d'abord pour les écoles, puisque le lundi, le mardi, il y a des leçons, il y a des cours dedans, mais on peut voir dans quelle mesure on peut s'organiser pour que les séances du Conseil général puissent se faire là. »

TH 652926 Page 43/44



16. Communications du Conseil communal

M. François Cuche (CC) indique que le projet Coopsol sur les toits de La Fontenelle sera mis en service à fin juin 2023. Il rappelle que La Fontenelle consomme annuellement 360 000 kW/h et que ce projet produirait 550 000 kW/h par an, donc plus que la consommation de La Fontenelle. Il va coûter à peu près CHF 900'000 pour la pose et le raccordement de ces installations photovoltaïques. Il sera le plus gros parc solaire sur les toits communaux et il invite les membres du Conseil général à prendre des parts chez Coopsol.

M. Roby Tschopp (CC) indique quelques éléments en lien avec l'échéancier de la révision du plan d'aménagement local (PAL).

- 03.11.2022 remise du projet aux offices cantonaux pour obtenir leur préavis
- fin avril 2023 en principe, réception du préavis
- à partir de la réception du préavis reprise des éléments soulevés par les services cantonaux et préparation du dossier
- 30.10.2023 passage au Conseil général
- février 2024 en principe, le couperet fédéral est agendé à cette période

Il ajoute qu'il est prévu de procéder à une séance d'information publique le mercredi 21 juin 2023 au Mycorama. Il est prévu de laisser les plans à la consultation du public avec une permanence le jeudi soir, vendredi soir et samedi matin qui suivront cette séance.

Par ailleurs, il indique qu'il est prévu également de contacter tous les propriétaires concernés par les lieux qui ont été déterminés comme favorables à l'implantation d'appartements avec encadrement. Mme Nicole Decker, cheffe de l'office du logement, accompagnera le Conseil communal à cette séance d'information. Le Conseil communal devra aussi s'assurer que les terrains prévus pour la zone d'activités économiques vont effectivement être affectés et libérés par leurs propriétaires. Il est également prévu de prévenir par lettre les propriétaires qui seront concernés par une sortie de leur terrain de la zone constructible, même si la loi n'oblige pas le Conseil communal à le faire.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) rappelle que le prochain Conseil général aura lieu le jeudi 4 mai 2023. L'emplacement est à préciser.

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et lève la séance.

La séance est levée à 21h47.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président La secrétaire

D. Moratel E. Grisafi Favre

TH 652926 Page 44/44